

# Dossier du projet de l'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation du Languedoc-Roussillon (ESPE\_LR)

## Sommaire

### Introduction : Axes Stratégiques de l'ESPE\_LR

#### 1. Renseignements administratifs

- 1.1. Chef de projet
- 1.2. Groupe de pilotage académique

#### 2. La structure de l'ESPE et sa gouvernance

- 2.1. Le statut retenu
- 2.2. L'organisation générale de l'ESPE
- 2.3. La description des différents conseils et de leur mission

#### 3. Le projet de l'ESPE

- 3.1. Offre de formation au sein du cycle Master (description de l'architecture de formation, les flux prévisibles)
- 3.2. Offre de formation, de sensibilisation et d'information au sein du cycle licence (pistes envisagées)
- 3.3. Accompagnement du dispositif EAP (Emploi d'Avenir Professeur) (pistes envisagées)
- 3.4. Participation aux actions de formation continue des enseignants des premiers et seconds degrés ainsi que des enseignants et enseignants-chercheurs de l'enseignement supérieur
- 3.5. Organisation territoriale de l'offre de formation et sa cohérence avec la politique nationale de formation dans les domaines MEEF.
- 3.6. Dispositifs permettant l'acquisition de compétences en langues
- 3.7. Dispositifs permettant l'acquisition de compétences dans l'usage des outils numériques en activité d'enseignement
- 3.8. Dispositifs d'évaluation des enseignements par les étudiants et leur contribution à l'évolution des dispositifs pédagogiques
- 3.9. Modalités d'évaluation des étudiants
- 3.10. Dispositifs permettant l'accueil des publics spécifiques

#### 4. Organisation de la mission de coordination

- 4.1. Description de l'ensemble des équipes pédagogiques et de formation impliquées dans le projet (grandes lignes)
- 4.2. Description de l'interaction avec les services communs des établissements publics d'enseignement supérieur partenaires, le rectorat et les services académiques, les EPLE (*grandes lignes*)
- 4.3. Outils de la coordination (*grandes lignes*)
- 4.4. Lien avec la recherche (*grandes lignes*)

#### 5. Modèle économique

- 5.1. Principes retenus pour la construction du modèle économique du projet

## **Axes Stratégiques de l'ESPE\_LR**

Nous souhaitons mettre en avant pendant la durée de l'accréditation de l'ESPE\_LR trois axes stratégiques que nous mettrons en œuvre prioritairement.

### **1) ESPE : Pôle de recherche et de formation dans le domaine « Formation-Education »**

L'ESPE sera un pôle de site dans le domaine de la formation et l'éducation et participera de ce fait à la structuration de l'enseignement supérieur et de la recherche en Languedoc Roussillon. A l'image des pôles de site Balard (Chimie), Rabelais (Biologie-Santé), des structures de site telle que la MSH (Maison des sciences de l'Homme), du collège doctoral, tous rattachés au PRES, l'ESPE structure la formation, la recherche et le transfert de ces recherches vers la formation initiale et continue dans ce domaine scientifique. La visibilité de nos formations et recherches en tirera un grand profit.

### **2) La licence gage de réussite ultérieure en master et dans le métier d'enseignant**

Réussir son entrée dans le métier d'enseignant suppose que l'étudiant acquière en cycle L trois compétences : compétences professionnelles et connaissance du métier, compétence en langue vivante devant lui permettre d'avoir au moins un niveau B2 en M2, et compétence en usage numérique. A cette fin, et dès le lycée, un guide des métiers de l'enseignement informera les élèves que les cinq universités de la région proposent, au sein d'un certain nombre de licences, des unités de formation « métiers de l'enseignement » identifiées par un label commun. Ces unités permettent aux étudiants d'acquérir les compétences mentionnées en plus de celles propres à leur licence. Le dispositif EAP sera intégré à ces modules. La réussite de ces unités de formation suppose un investissement important des étudiants. Il suppose également que les universités aient des moyens pour les proposer.

### **3) ESPE : force de proposition du Plan Académique de formation des enseignants et enseignants- chercheurs**

L'ESPE sera force de proposition pour l'élaboration du plan de formation tout au long de la vie des Enseignants de la maternelle à l'université et des Enseignants-Chercheurs et doctorants, répondant aux demandes de l'employeur. L'Académie et l'ESPE détermineront par convention les orientations et les choix, les besoins spécifiques et les moyens mis en commun ou à disposition pour que le nouvel enseignant reçoive une formation complémentaire en continuité avec sa formation initiale afin de réussir son entrée dans le métier. La formation d'un enseignant doit être pensée et conçue sur une période allant du L2 aux premières années d'exercice du métier. La collaboration entre les services académiques, les enseignants et les enseignants-chercheurs des universités permettra d'élaborer ensemble et en cohérence avec le Plan de formation académique inter catégoriel une formation tout au long de la vie qui tout à la fois réponde aux besoins de professionnalisation définis par l'employeur et tire profit des avancées de la recherche.

## Mise en place de l'ESPE

Dans notre proposition, l'ESPE est placée au PRES et chacune des universités identifie les structures (UFR, départements) qui apporteront des moyens pour permettre à l'ESPE de remplir pleinement toutes ses missions. La mise en place de l'ESPE se fera dans le temps, nous avons identifié différentes étapes :

Temps 0 : Création de l'ESPE le 1<sup>er</sup> septembre 2013. Chacune des universités a identifié les structures participant à la mise en œuvre du projet porté par l'ESPE. L'ESPE est le maître d'ouvrage et peut déléguer certaines missions à des composantes d'enseignement. Un petit nombre de personnels sont mis à disposition de l'ESPE afin de permettre à sa direction de remplir ses missions et à l'ESPE d'être l'unique responsable de la communication.

Année Universitaire 2013/2014 : Cette année de mise en place permettra d'optimiser le fonctionnement de l'ESPE et identifier ce qu'il convient de transférer à l'ESPE si cela est nécessaire.

Temps T1 : Début du plan quinquennal 2015-2020. Suite à cette année de mise en place et au bilan qui sera fait, des évolutions pourront être actées par le conseil de l'ESPE et les CA des 5 universités de la région.

## 1. Renseignements administratifs

### 1.1. Chef de projet

Nom du chef du projet **Christophe IUNG**

Coordonnées téléphoniques **0681004030**

Courriel [iung@um2.fr](mailto:iung@um2.fr)

Etablissement d'enseignement supérieur de rattachement **Université Montpellier 2**

### 1.2. Groupe de pilotage académique

#### Composition :

M. le Recteur, M. Christian Philip, et les 5 présidents d'université : Mme Anne Fraisse (UM3), M. Philippe Augé (UM1), M. Michel Robert (UM2), M. Emmanuel Roux (Unîmes) et M. Fabrice Lorente (UPVD) ; M. Erick Brossard (Responsable pédagogique des Masters MEEF – UPVD), M. Patrick Demougin (Directeur IUFM – UM2), Mme Laure Echalié (VP CEVU – UM3), M. Christophe Iung (Chef de Projet), M. Nicolas Leroy (VP CEVU – U Nîmes), M. François Mirabel (VP CEVU – UM1), M. Jean-Patrick Respaut (VP CEVU – UM2), M. Marc Rosenzweig (Doyen du collège des IA-IPR – Rectorat), Mme Béatrice Vincent (Rapporteur, Responsable SESUP – Rectorat), Mme Anne-Monique Petitjean (DAFPEN – Rectorat)

#### Commentaire :

Une réunion hebdomadaire a réuni toutes les semaines depuis début février les membres de ce comité de pilotage (excepté M. le recteur et les 5 présidents) afin de faire avancer le dossier d'accréditation. Une réunion mensuelle en présence de M. le recteur et des présidents a eu lieu afin d'arbitrer et valider des documents ou décisions. 9 groupes de travail ont été mis en place et ont travaillé en parallèle depuis le début du mois de mars, le comité de pilotage organisant le travail de chacun de ces groupes.

- 1- Construire l'alternance (rentrée 2013 et phase stationnaire).
- 2- L'offre de formation en licence, la sensibilisation et l'information au sein du cycle licence, l'accompagnement des EAP et les stages en licence.
- 3- Montage des maquettes des différents parcours par grands champs disciplinaires et par métiers.
- 4- Montage économique de l'ESPE, apport des universités et du rectorat à l'ESPE, conventions entre ESPE, universités et rectorat.
- 5- Rôle de l'ESPE dans la formation continue des enseignants du premier et second degré.
- 6- Statuts de l'ESPE, composition et statuts des UF, composition et statuts des instances collégiales, relations entre ESPE et universités.
- 7- Enseignement à distance
- 8- Enseignement numérique et certifications en langues en formation initiale et continue : deux priorités
- 9- ESPE et recherche.

Ces différents groupes sont animés par un collègue proposé par le comité de pilotage, le lieu et les dates de réunions d'une part et le compte rendu des réunions d'autre part sont communiqués aux membres du groupe de travail ainsi qu'aux membres du comité de pilotage. Leurs travaux sont coordonnés par le comité de pilotage et validés par le comité de pilotage en présence des présidents et du recteur.

#### **Complément au dossier suite à l'expertise du ministère :**

*Le montage de notre dossier a reposé sur le travail réalisé en parallèle par ces 9 groupes de travail:*

*C'est sur la base du travail réalisé et de la dynamique de ces différents groupes qui ont tous regroupé des*

*professionnels de terrain et des universitaires des 5 universités que nous avons bâti ce dossier. Le dynamisme de ces groupes et leur créativité nous conduit à penser que notre ESPE devra fonctionner en transformant ces groupes en comité stratégique et de suivi proposant au conseil d'Ecole à la fois une stratégie dans leur domaine mais effectuant également un suivi de la politique définie par le conseil d'Ecole. Le conseil d'Ecole, une fois constitué, définira les missions de ces comités et validera les chargés de missions qui animeront ces commissions. En particulier nous pouvons d'ores et déjà considérer qu'il sera proposé au conseil d'Ecole que des comités existent dans les domaines suivants :*

- 1- Stratégie globale de l'ESPE dans le domaine du suivi des stagiaires allant des EAP aux étudiants en alternance en M2*
- 2- Offre de formation au niveau Licence : élaboration commune, mise en place et évaluation*
- 3- Budget et Moyens de l'ESPE*
- 4- Formation continue des personnels enseignants de l'Education Nationale et des enseignants et enseignants chercheurs des universités*
- 5- Enseignement à distance et Enseignement Numérique*
- 6- Recherche*
- 7- Communication*

*Les thématiques des groupes de travail relatives au contenu des maquettes et leur évolution ainsi que les statuts de l'ESPE seront directement traitées au niveau du conseil d'Ecole.*

## 2. La structure de l'ESPE et sa gouvernance

### 2.1. Le statut retenu dans le cadre de l'alternative offerte entre composante d'un EPCSCP et EPCS

Composante d'un EPCS : PRES Sud de France

### 2.2. L'organisation générale de l'ESPE (organisation interne et partenariale)

Les universités du Languedoc Roussillon s'inscrivent dans un projet de coopération universitaire en constituant une Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education et mettent en commun leurs compétences dans le domaine considéré. Les universités du Languedoc Roussillon font le choix de constituer l'ESPE dans le PRES pour garantir le caractère coopératif et inter-universitaire de leur action et organiser ainsi un pilotage partagé de la formation des enseignants. L'ESPE ainsi constituée est une structure fédérative qui est un interlocuteur important des étudiants se destinant aux métiers de l'enseignement ainsi que du rectorat, elle offre une meilleure visibilité à la politique de formation des enseignants en Languedoc Roussillon dès le cycle L.

L'ESPE jouera le rôle d'un pôle de site dans le domaine de la formation et l'éducation à l'image des pôles de site existants en région (Pôle Balard (Chimie), Pôle Rabelais (Biologie Santé)) et à côté de entités structurant le site telle que la MSH, le collège doctoral, toutes ces structures étant rattachées au PRES. La création de l'ESPE participe à la structuration de notre région en termes de formation, recherche et transfert.

Les universités et le rectorat apporteront des moyens à l'ESPE selon des modalités qui auront été définies par les conventions interuniversitaires. On peut dès à présent identifier les structures internes des différentes universités et du rectorat qui pourront contribuer au fonctionnement de l'ESPE.

- **Université Montpellier 1 (UM1)**

Le département Education et Motricité de l'UFR STAPS apportera à l'ESPE son expérience dans le domaine de la formation des enseignants d'Education Physique et Sportive. Ce département pilote la licence Education et Motricité fléchée sur les métiers de l'enseignement (120 étudiants en L2 et 90 étudiants en L3 en 2012-2013), et le master MEEF-Education Physique et Sportive (93% d'admissibles en 2013). La Licence Education et Motricité est sans doute la seule formation de l'académie proposant de manière significative une formation précoce aux métiers de l'enseignement. Ces formations sont adossées à quatre laboratoires (Movement to health, Santesih, Epsilon, Remodelage Musculaire).

- **Université Montpellier 2 (UM2)**

A la création de l'ESPE, l'UM2 créera une UFR, dénommée Faculté d'éducation, qui regroupera les actuels personnels de l'IUFM ainsi que ses moyens matériels et financiers. Cette UFR adossée, entre autre, au laboratoire de recherche (LIRDEF, Laboratoire Interdisciplinaire de Recherche en Didactique, Education et Formation) apportera à l'ESPE ses compétences dans la formation des professeurs des Ecoles, des CPE et des professeurs des collèges et lycées (LGT et LP). Elle apportera aussi son expertise dans le domaine de la formation continue, de la formation à distance, de la pédagogie universitaire, de l'ingénierie de l'alternance, du C2i2e et des relations internationales.

D'autre part, la Faculté des Sciences coordonnera quatre formations (mathématiques, SVT, physique-chimie, CAPLP-Maths Sciences) par l'intermédiaire de ses départements disciplinaires. Ces parcours resteront rattachés aux départements disciplinaires. La Faculté des Sciences a créé en 2010, en son sein, un département DESciRE (Département d'Enseignement des Sciences et de Recherche en Education) qui coordonne les actions spécifiques : mise en place des Emplois d'Avenir Professeur (EAP), enseignements de préprofessionalisation en licence, licence Science Fondamentale et Appliquée conduisant au master PE scientifique, liens lycées-université, coordination de la formation continue disciplinaire des enseignants du premier et second degré. Ce département héberge également l'IREM (Institut de Recherche sur l'Enseignement des Mathématiques). Il sera l'interlocuteur naturel de l'ESPE pour la Faculté des Sciences et les responsables de masters seront impliqués dans l'ESPE. Forte de son adossement à une quarantaine de laboratoires reconnus dans les disciplines scientifiques, elle permet une interface forte entre recherche et enseignement,

notamment au travers de stages, projets et actions de formation, permettant de former les futurs professeurs à la démarche scientifique et aux méthodes de la recherche, et de contribuer à la formation continue des enseignants.

#### • **Université Paul-Valéry -Montpellier 3 (UM3)**

L'université UM3 créera une UFR « sciences de l'éducation, pédagogie et didactique en LLASHS » (intitulé à l'étude) où seront notamment rassemblés le département des Sciences de l'éducation (10 EC) et le département « pédagogie et didactique » (intitulé à l'étude). Le département des Sciences de l'éducation est porteur d'une licence Sciences de l'Education et de deux masters R & P : « Conseil et formation en éducation » et « Responsable évaluation, formation, encadrement ». La création du département « pédagogie et didactique » permettra d'identifier l'apport de l'université Montpellier 3 à la formation des enseignants du premier et du second degré, de coordonner, de manière interdisciplinaire et en relation avec les UF de l'ESPE, la mise en place des EAP ainsi que les enseignements de préprofessionnalisation en licence au sein de l'UM3, de coordonner également les actions de formation continue disciplinaire des enseignants du premier et du second degré.

Cette UFR sera adossée pour la recherche au LIRDEF (didactique, éducation et formation) mais aussi, et selon les disciplines des masters concernés, notamment à l'IRIEC et au RIRRA 21 (arts, lettres et langues), à CRISES (lettres, histoire et philosophie), au CEMM (histoire, lettres et musique), à l'IRCL (lettres et langues), à Dipralang (sciences du langage), à EMMA, à l'IRCL ou au CREG (langues), au LLACS (langues), au LERASS (documentation) ou à Artdev (géographie). Cette nouvelle UFR intégrera également le département de Mathématiques et Informatique Appliquées, qui contribuera à la formation à la pédagogie numérique et la formation continue des enseignants dans le domaine des TICE, ainsi qu'à l'enseignement numérique et la certification C2i niveau 1.

L'UM3 est la première université française pour le nombre de cursus complets ouverts en Enseignement à Distance. De nombreux masters recherche sont déjà présents dans l'offre de formation (arts plastiques, lettres modernes, lettres classiques, philosophie, anglais, espagnol, italien, portugais, occitan, documentation). L'UM3 pourra mettre au service de l'ESPE, en formation initiale comme en formation continue, son expertise en la matière.

#### • **Université de Nîmes (Unîmes)**

L'université de Nîmes modifiera son actuel département Sciences et Arts dans lequel est intégré le master MEF existant afin de permettre le suivi des étudiants qui seront inscrits en formation à distance. Elle mettra à disposition de ce projet ses compétences dans le domaine de l'ingénierie pédagogique et informatique afin de permettre le bon fonctionnement de la plateforme d'enseignement à distance et mobilisera les enseignants dudit département ainsi que du département Psychologie, Lettres, Langues et Histoire pour compléter l'équipe pédagogique chargée du suivi des étudiants.

La vice-présidence CEVU restera l'interlocutrice de l'ESPE et la coordinatrice des actions en liens avec l'ESPE, notamment au niveau licence (Emplois d'Avenir Professeur, stage et enseignements de préprofessionnalisation, lien avec les lycées). Elle s'appuiera sur le service de scolarité de l'université quant à l'organisation matérielle des enseignements et le suivi de ces étudiants.

#### • **Université de Perpignan Via Domitia (UPVD)**

L'UPVD, pour sa part, transformera son actuel département MEEF en Département du Professorat et de l'Education intégrant les missions, l'organisation et les orientations stratégiques de l'ESPE Languedoc-Roussillon.

- Elle adossera les formations à ses laboratoires de recherche, tels le VECT (lettres et langues), le CHRISM (histoire), le CRILAUP (espagnol), l'ICRESS (catalan), MEDITERRA (géographie), LGDP, 2EI, IMAGES, CEFREM, avec lesquels les masters MEEF travaillent déjà.
- À travers son département du Professorat et de l'Education, l'UPVD continuera de contribuer activement à la formation initiale des professeurs du premier et du second degrés (actuellement en lettres, anglais, espagnol, catalan et histoire géographie, à moyen terme en mathématiques et en STAPS-EPS), ainsi qu'à la formation continue des enseignants du

premier degré en partenariat avec la Direction Académique, notamment dans les domaines des langues vivantes, du FLE et des TICE.

- Dans le domaine du numérique, en conformité avec sa stratégie d'établissement, l'UPVD contribuera aux missions et à la dynamique de l'ESPE en participant à la formation à la pédagogie numérique ainsi qu'à la certification C2i2E des compétences avérées.
- En outre, l'UPVD aidera les publics de la formation continue à construire leur projet en élaborant le parcours le mieux adapté à leur profil. L'action de formation pourra être complète, partielle ou hybride ; différents outils seront proposés (validation des acquis et de l'expérience, bilan de compétence, formation ouverte et à distance, capitalisation) ; des actions d'évaluation seront mises en place afin d'améliorer le travail d'individualisation des parcours proposés.

• **Le rectorat :**

Le rectorat valorisera les apports actuels dévolus à la formation continue des enseignants qui participeront au budget du projet (ETP mis à disposition, interventions de professionnels, etc.) et évaluera les apports potentiels qu'il devra mettre à disposition de l'ESPE pour la formation initiale. A cette fin, il serait souhaitable de créer des professeurs formateurs pour le second degré à l'instar des maîtres formateurs du premier degré. Le besoin est évalué à une quarantaine à mettre en place progressivement aux rentrées 2014 et 2015.

Par ailleurs, les relations formation initiale / formation continue donneront lieu à des échanges de service ou d'heures cadrés par une convention entre l'ESPE et le Rectorat.

L'ESPE\_LR remplira évidemment toutes les missions que la loi lui fixera. Il convient de préciser que l'ESPE sera responsable de la communication de l'offre de formation des enseignants en formation initiale et des actions de formation continue que le rectorat lui aura confiées, elle pourra être aussi coordinateur en matière de certification au niveau de l'académie. D'un point de vue général, l'ESPE jouera le rôle de maître d'ouvrage dans le domaine de la politique de la formation des enseignants au niveau de l'académie.

Le défi de la réussite de l'ESPE consiste à créer une synergie entre tous les acteurs actuels de la formation se trouvant actuellement à l'IUFM, dans les UFR disciplinaires et au rectorat. Afin d'y réussir, nous proposons de structurer l'ESPE en Unités de Formation (UF) qui regrouperont les équipes pédagogiques (provenant des différentes universités et du rectorat) d'un ou plusieurs parcours du master d'enseignement. Leurs missions seront :

- Organisation et attribution des enseignements des parcours de masters concernés par cette UF au niveau de l'académie. Afin d'organiser au mieux cette coordination, les personnels BIATSS participant au fonctionnement des parcours concernés par l'UF travailleront en réseau de façon coordonnée. Chaque université identifiera les personnels impliqués et il sera de la responsabilité du responsable de l'UF aidé par son bureau (dans lequel tous les partenaires impliqués seront présents) de mettre en œuvre ce travail en réseau.
- Analyse des besoins et bilans de l'utilisation des moyens demandés auparavant.
- Organisation centralisée des stages et modalité de leur valorisation. Il conviendra d'organiser l'alternance entre les stages et l'enseignement théorique, une partie de l'enseignement universitaire devra aider à la préparation et à l'analyse de la pratique professionnelle. L'ESPE sera le maître d'ouvrage de l'organisation des stages mais elle pourra déléguer à des composantes leur mise en œuvre.
- Proposition de règles relatives aux examens et des modalités de contrôle de connaissances qui devront être communes aux universités qui ouvriraient un même parcours
- Organisation des jurys des différents parcours du master. L'UF propose au directeur ou directrice de l'ESPE une liste de membres de jury relevant des parcours qui les concernent. Cela suppose donc que la composition des jurys soit validée par le président de l'établissement portant l'ESPE mais aussi par les présidents des universités concernées par ce diplôme.
- Contribution au travail de réflexion et d'orientation pédagogique et scientifique du conseil



d'orientation pédagogique et scientifique

- Réalisation d'un bilan annuel des parcours portés par l'unité de formation : un bilan chiffré des formations, de leur coût, de la réussite au master et au concours des étudiants, de l'analyse des évaluations des enseignements par les étudiants réalisées dans les universités et d'anciens étudiants, analyse du devenir professionnel des étudiants à 6 et 30 mois (fourni par les Observatoires de la Vie Etudiante (OVE) des universités en coordination avec l'OBSIDE (Observatoire interuniversitaire des étudiants).
- Participation de l'UF à la formation continue selon le champ d'expertise précisé par la demande de l'employeur
- Les UF seront également le lieu de la réflexion et de l'échange autour des enseignements de préprofessionnalisation en licence (UE prépro, EAP).

On envisage 8 Unités de Formation qui auront pour mission de coordonner des parcours et d'être responsable de leur bon fonctionnement vis-à-vis du conseil de l'ESPE:

- **UF1 : 1er degré coordonnant le parcours Professeur des Ecoles**
- **UF2 : CPE et autres métiers de l'éducation coordonnant 4 parcours**
  - Parcours CPE
  - Education et pédagogie adaptées aux besoins éducatifs particuliers et aux singularités
  - Formation de formateurs dans les domaines de l'enseignement, de l'éducation et de la formation
  - Travail de l'enseignant, relation éducative et développement professionnel
- **UF3 : Sciences coordonnant 4 parcours**
  - Mathématiques
  - Physique-Chimie
  - Sciences de la Vie et de la Terre
  - Mathématiques-Sciences
- **UF4 : Lettres et Arts coordonnant 3 parcours,**
  - Arts Plastiques
  - Lettres (Classiques et Modernes)
  - Musique
- **UF5 : Langues coordonnant 8 parcours,**
  - Allemand
  - Anglais
  - Espagnol
  - Catalan
  - Italien
  - Occitan
  - Portugais
  - Chinois
- **UF6 : SHS et documentation coordonnant 3 parcours :**
  - Histoire-Géographie

- Sciences Economiques et Sociales
- Documentation
- **UF7 : STAPS-EPS coordonnant le parcours STAPS-EPS**
- **UF8 : Métiers de l'enseignement technique et technologique coordonnant 5 parcours :**
  - Sciences de l'ingénieur collèges-lycées et techniques industrielles lycées professionnels
  - Lettres- Anglais
  - Lettres-Espagnol
  - Lettres-Histoire-Géographie
  - Arts Appliqués

Le responsable de chaque UF ainsi que son bureau seront élus par l'assemblée générale de l'UF. Le bureau de l'UF doit à minima comporter un représentant de chaque composante d'enseignement partenaire, de chaque parcours, des enseignements du tronc commun, d'un personnel BIATSS, d'un représentant du rectorat, d'un référent TICE. Le bureau de l'UF doit être régulièrement consulté par le directeur de l'UF.

Le règlement intérieur validé par le conseil de l'ESPE de cette UF précisera la qualité des membres de cette UF en fonction de leur investissement dans les formations concernées par cette ESPE. Il est envisagé que tout enseignant réalisant un minimum de 30h d'enseignement soit membre de cette Unité de Formation avec droit de vote ainsi que des représentants de l'éducation nationale (inspecteurs et acteurs de terrain) proposés par le recteur. Les personnels BIATSS des différents établissements participant au fonctionnement du parcours seront aussi membres de droit de cette unité de formation dès lors qu'ils sont affectés pour un tiers de leur temps au fonctionnement des parcours de l'ESPE. Evidemment, un enseignant peut participer au travail et être membres de plusieurs UF, en particulier il est important que les enseignants du tronc commun participent au travail des différentes UF. Enfin, concernant la représentation étudiante, les délégué(e)s étudiants des différents parcours rattachés à l'UF sont membres de droit de l'AG de cette UF.

Le responsable de cette UF sera membre d'un directoire qui entourera le directeur ou la directrice de l'ESPE ; ce directoire pourra aussi comprendre des chargés de missions qui seront validés par le conseil d'Ecole. Il est important que les UF ne travaillent pas en parallèle et sans interaction entre elles mais qu'au contraire elles interagissent sur la partie professionnelle qu'elles ont en commun. C'est la raison pour laquelle les enseignants du tronc commun participeront au travail des différents Unités de Formation et que le directoire comprendra un chargé de mission représentant ces enseignements transversaux validé par le conseil de l'ESPE.

Enfin, le directoire pourra proposer au conseil la constitution de commissions de travail dont la composition et la lettre de mission seront validées par le conseil d'Ecole. Ainsi, par exemple, une commission EAP pourrait avoir comme mission d'adapter au mieux ce dispositif au niveau de l'académie en faisant travailler ensemble toutes les structures concernées, de même une commission de recrutement serait chargée de valider le recrutement des enseignants vacataires,...

### **2.3. La description des différents conseils (ceux prévus par le cadre national et ceux proposés par le projet porté par les établissements) et de leur mission**

- **Le Conseil d'école**

#### **Organisation**

Notre proposition de composition de conseil d'ESPE est la suivante :

Le Conseil sera composé de 30 membres dont

- Les présidents ou leurs représentants des 5 universités partenaires, le président ou son représentant du PRES dont l'ESPE est un département et 4 personnalités nommées par le Recteur de l'académie,

- 7 enseignant-chercheurs ou assimilés (c.à.d. chercheur d'organismes),
- 7 enseignants ou assimilés (si le texte réglementaire le permet, il serait préférable de diviser ce collège en 2 : un collège représentant les enseignants à temps plein affectés dans une université et un collège représentant les vacataires effectuant un nombre minimal d'heures (imposé par un texte réglementaire) dans les masters MEEF et qui sont pour la plupart des enseignants exerçant principalement dans un établissement d'enseignement du 1er ou 2nd degré),
- 3 personnels BIATSS (représentant les éventuels personnels BIATSS de l'ESPE, les personnels BIATSS mis à disposition de l'ESPE mais aussi les personnels des universités participant en totalité ou partie de leur service (au minimum 1/3) au fonctionnement des parcours du master MEEF,
- 3 étudiants.

Les directeurs ou directrices des composantes d'enseignement participant aux différentes mentions de master MEEF sont invités permanents du conseil de l'ESPE.

### **Missions**

Outre les missions précisées dans la loi, le conseil donne un avis :

- sur l'actualisation des conventions de l'ESPE avec les différentes universités partenaires et le rectorat,
- la carte de formation à la lumière des bilans et projets qui lui auront été présentés,
- les moyens indispensables pour rendre possible cette carte de formation.

A la suite des réunions du conseil d'orientation pédagogique et scientifique, un bilan pédagogique et scientifique du master d'une part et un bilan en termes d'utilisation de moyens sera présenté au conseil d'Ecole tous les ans en début d'année universitaire, d'éventuelles évolutions de la formation et de moyens seront soumises au conseil.

#### **· Le Conseil d'orientation scientifique et pédagogique**

En dehors de cadrage supplémentaire issu de décrets d'application, notre proposition serait que ce conseil d'orientation scientifique et pédagogique soit constitué de :

- Représentants des équipes de recherche dans le domaine de la formation
- Représentants des différentes unités de formation
- Représentants BIATSS et étudiants
- Représentants des cycles Licence des différentes universités
- Représentants des acteurs de terrain (tuteur, chefs d'établissement,...)

Ses missions seront à rapprocher de celles du CS et du CEVU d'une université, notamment :

- proposition de création de formations nouvelles ou sous de nouvelles modalités (EAD, formation continue)
- suivi et propositions liées aux enseignements de tronc commun + langues + TICE
- dispositif général d'évaluation et de contrôle des connaissances et propositions des modalités spécifiques prévues dans ce cadre pour chaque formation
- dispositifs d'accueil et d'aide à l'étudiant
- organisation générale de l'évaluation des formations par les étudiants
- Lien recherche – formation

Ce conseil pourra travailler en sous-commissions, par exemple ; formation, recherche, vie étudiante,...

- **Autre instance : conseil de perfectionnement de l'ESPE**

**Organisation :**

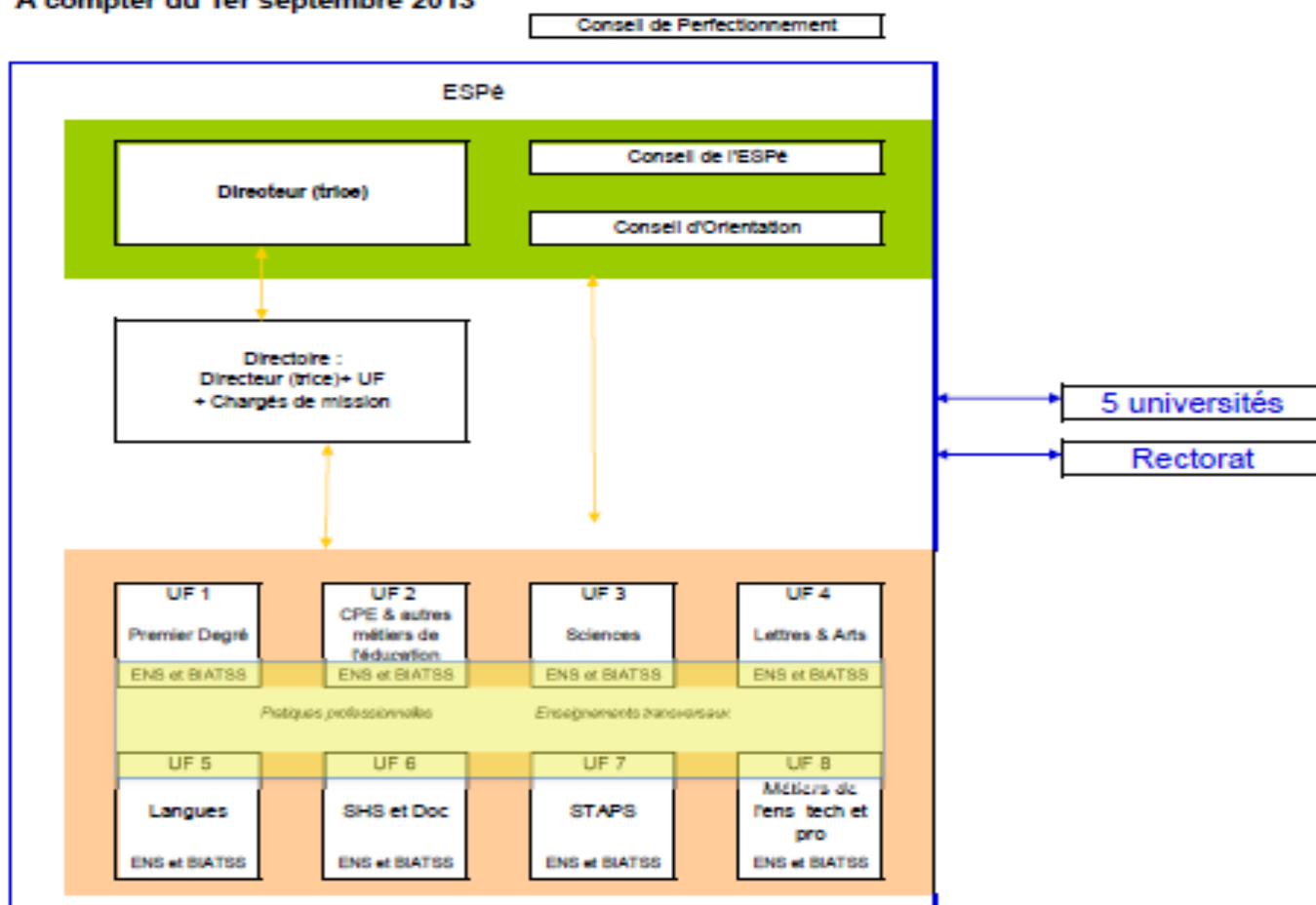
Il sera constitué de membres extérieurs à l'académie représentant le monde académique, l'employeur, ainsi que des étudiants et anciens étudiants. Il se réunira une fois par an les deux premières années puis tous les deux ans.

**Missions :**

Il établira un bilan du fonctionnement de l'ESPE, de son enseignement, de la diffusion de la recherche dans la formation, discutera du projet proposé par l'ESPE et émettra un avis qui sera présenté au conseil d'Ecole.

**Toute cette organisation pourrait être schématisée de la façon suivante :**

**A compter du 1er septembre 2013**



### 3. Le projet de l'ESPE

#### 3.1. Offre de formation (description des différents cursus au niveau master et notamment en précisant les objectifs en termes de débouchés, de flux, les différentes modalités de mise en œuvre et notamment la formation à distance et la VAE)

##### Etat des lieux

Il convient de faire un état des lieux des formations liées à la formation des enseignants en Languedoc Roussillon. Sur les sites de Montpellier et de Nîmes, les différentes spécialités d'enseignement ont été mises en œuvre dans le cadre de masters cohabilités entre les universités UM1, UM2, UM3 et Unîmes de telle sorte qu'il existe déjà des collaborations entre les équipes pédagogiques des différents établissements.

L'actuel IUFM a gardé sa structure régionale et est implanté sur 5 sites qui travaillent en réseau de façon totalement coordonnée (Carcassonne, Mende, Montpellier, Nîmes, Perpignan).

L'UPVD assure en lien étroit avec la Direction Académique la formation du premier degré et du second degré (à ce jour de manière autonome), ainsi qu'en coopération avec l'ISLRF (Institut Supérieur des Langues de la République Française) un master enseignement bilingue et immersif.

Le tableau ci-dessous précise les flux d'étudiants et la réussite des étudiants dans les différents concours (PE, CAPES, PLP/CAPET, CPE) au niveau de la région.

	Concours préparés	Effectif moyen sur 2011/2012 et 2012/2013 en M1	Effectif moyen sur 2011/2012 et 2012/2013 en M2	Nombre moyen de candidats passant le concours	Nombre de lauréats au concours en 2011	Nombre de lauréats au concours en 2012
<b>Total 1er degré</b>	PE	602	932	711 <sup>(a)</sup>	134	275
<b>Total 2<sup>nd</sup> degré, enseignement général</b>	CAPES	368	401		168	178
<b>Total 2<sup>nd</sup> degré, enseignement professionnel et technologique</b>	CAPLP/CAPET	72	94		37	42
<b>CPE</b>	CPE	35	39		18	11
<b>TOTAL</b>		<b>1077</b>	<b>1466</b>		<b>357</b>	<b>506</b>

(a) Un nombre non négligeable d'étudiants suivant le master MEF sont déjà des professeurs titulaires de telle sorte qu'ils ne passent évidemment pas le concours.

Le taux de réussite moyen aux différents concours est d'environ 40% des étudiants passant effectivement le concours, ce qui illustre la performance des différentes formations proposées en Languedoc-Roussillon.

Le tableau ci-après fournit les données relatives au master MEF Premier degré proposé sur les 5 sites de l'IUFM (UM2) ainsi qu'à l'UPVD. **1<sup>er</sup> degré** :

Université inscrivant les étudiants en Master	Effectif moyen sur 2011/2012 et 2012/2013 en M1	Effectif moyen sur 2011/2012 et 2012/2013 en M2	Nombre moyen de candidat passant le concours	Nombre lauréats concours 2011	Nombre lauréats concours 2012

UM2(IUFM) /MEF	538	846	680	134	268
UPVD/MEF	64	86	31	NC	7
<b>TOTAL</b>	<b>602</b>	<b>932</b>	<b>711</b>	<b>134</b>	<b>275</b>

La formation est proposée sur les cinq sites de la région : Carcassonne, Mende, Montpellier, Nîmes, Perpignan, ce qui permet un maillage territorial au plus près des terrains de stage. L'augmentation de lauréats provient de l'augmentation de places au concours. Il est à noter qu'un nombre non négligeable de nos étudiants (environ une centaine en 2012) préparent le concours dans notre master et l'obtiennent dans une autre académie, ce qui permet de bien mesurer la qualité de la formation reçue.

Les tableaux ci-dessous fournissent les données concernant les professeurs du second degré :

### 2<sup>nd</sup> degré technologique et professionnel :

Université inscrivant les étudiants/Master	Spécialité de master	Concours préparé	Effectif moyen sur 2011/2012 et 2012/2013 en M1	Effectif moyen sur 2011/2012 et 2012/2013 en M2	Nombre moyen de candidat passant le concours	Nombre de lauréats au concours en 2011	Nombre de lauréats au concours en 2012
UM2(IUFM) /MEF	<i>Enseignement de la technologie et des sciences et techniques industrielles pour l'ingénieur</i>	CAPET Technologie STI	10	16	8	3	2
UM2(IUFM) /MEF	<i>Métiers de l'enseignement en économie et gestion des organisations</i>	CAPET	35	43	40	20	25
UM2(IUFM)- Unimes/MEF	<i>Spé 7 : Métiers de l'enseignement en lycée professionnel</i>	CAPLP Lettre/Langue; Lettre/Histoire; Art Appliqués	17	26	26	14	15
UM2 (FDS) /Master Math	master d'enseignement en math	CAPLP Maths-sciences	10	9	9	9	NC
<b>TOTAL PLP/CAPET</b>			<b>72</b>	<b>94</b>	<b>83</b>	<b>37</b>	<b>42</b>

**2<sup>nd</sup> degré général (CAPES):**

Université inscrivant les étudiants en Master	Spécialité de master	Concours préparé	Effectif moyen sur 2011/2012 et 2012/2013 en M1	Effectif moyen sur 2011/2012 et 2012/2013 en M2	Nombre moyen de candidat passant le concours	Nombre de lauréat au concours en 2011	Nombre de lauréat au concours en 2012
UM3	Arts Plastiques	CAPES	17	10		13	8
UM3	Lettres Classiques	CAPES	3	4		5	3
UM3	Lettres Modernes	CAPES	21	29		22	20
UPVD	Lettres Modernes	CAPES	5	9	8	NC	5
UM3	Musique	CAPES	8	6		5	2
UM3	Allemand	CAPES	3	4		3	3
UM3	Anglais	CAPES	33	39		25	32
UPVD	Anglais	CAPES	10	11	9	NC	3
UM3	Espagnol	CAPES	32	56		16	9
UPVD	Espagnol	CAPES	10	13	12	NC	4
UM3	Documentation	CAPES	15	9		2	4
UPVD	Cat/IM	CAPES	4	4		NC	NC
UM3	Italien	CAPES	9	12		2	3
UM3	Occitan <sup>(a)</sup>	CAPES		1		NC	NC
<b>TOTAL 2nd Degré Domaine ALL</b>			<b>170</b>	<b>207</b>		<b>94</b>	<b>98</b>
UM3	Histoire Géographie	CAPES	30	68		13	22
UPVD	Histoire Géographie	CAPES	12	13	9	NC	3
UM3	Sciences Eco	CAPES	10	9		1	2
<b>TOTAL 2nd Degré Domaine SHS/DEG</b>			<b>52</b>	<b>90</b>		<b>14</b>	<b>27</b>
UM2	Mathématiques	CAPES	24	25		14	12
UM2	SVT	CAPES	18	17		5	6
UPVD	SVT	CAPES	7	7	0	NC	0
UM2	EEA		6	6		3	

UM2	Physique-chimie	CAPES	17	12	14	8
<b>TOTAL 2nd Degré Domaine STS</b>			<b>72</b>	<b>67</b>	<b>36</b>	<b>26</b>
<b>UM1</b>	<b>STAPS</b>	<b>CAPEPS</b>	<b>74</b>	<b>37</b>	<b>24</b>	<b>27</b>

**Autres formations proposées par l'IUFM (UM2)** dans le cadre des métiers de l'accompagnement des publics à besoins éducatifs particuliers par la pédagogie institutionnelle adaptée d'une part et d'autre part des métiers de la formation d'enseignants : aspects didactiques et professionnels

Spécialité Master MEF IUFM (UM2)	Effectif moyen sur 2011/2012 et 2012/2013 en M1	Effectif moyen sur 2011/2012 et 2012/2013 en M2	Nombre moyen de candidat passant le concours	Résultats Concours
Métiers de l'accompagnement des publics à besoins éducatifs particuliers par la pédagogie institutionnelle adaptée	<i>Pas de master 1</i>	31	23	22 (CAPASH)
Métiers de la formation d'enseignants : aspects didactiques et professionnels	18	40		<i>Réservée à des personnes déjà titulaires (formation de formateurs)</i>

#### *Les étudiants reçus en M2 mais non admis au concours*

Les étudiants qui échouent au concours du CAPES mais valident leur M2 se voient actuellement proposer une inscription en prépa CAPES qui leur permet de préparer à nouveau le concours. L'existence de plusieurs spécialités en professorat des écoles permet aux étudiants obtenant leur M2 mais pas leur concours de redoubler dans une autre spécialité. Ils peuvent ainsi repasser le concours dans d'excellentes conditions après avoir reçu une formation complémentaire. Des parcours de diversification vers d'autres métiers de la formation et de la petite enfance sont également proposés. Nous n'avons pas assez de recul pour quantifier la réussite en termes d'insertion de ces parcours de diversification.

#### VAE

Des VAE pour les spécialités « Métiers de l'enseignement primaire » ont été acquises par un nombre important d'étudiants (par exemple 89 en 2011). Un tout petit nombre a été en revanche demandé dans les autres spécialités. Nous comptons tirer profit de cette expérience pour développer les VAE sur l'ensemble des parcours.

#### **Projets pour l'avenir :**

Nous souhaitons proposer au niveau de l'académie 4 mentions avec les parcours suivants :

- **Mention « Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation, 1er degré » avec un parcours**



· **Mention « Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation, second degré »**

- *Domaine STS*
  - Mathématiques
  - Physique-Chimie
  - Sciences de la Vie et de la Terre
  - Mathématiques-Sciences
  - Sciences de l'ingénieur collèges-lycées et techniques industrielles lycées professionnels
  - Biotechnologie (ouverture envisagée en cours de contrat)
- *Domaine ALL*
  - Arts Plastiques
  - Lettres Classiques et Modernes
  - Musique
  - Allemand
  - Anglais
  - Espagnol
  - Catalan
  - Italien
  - Occitan
  - Portugais
  - Chinois
  - Lettres-Anglais
  - Lettres-Espagnol
  - Lettres-Histoire-Géographie (ALL-SHS)
  - Arts Appliqués
- *Domaine SHS*
  - Histoire-Géographie
  - Sciences Economiques et Sociales (DEG-SHS)
  - Eco-Gestion (DEG-SHS)
  - Documentation
  - Lettres-Histoire-Géographie (ALL-SHS)
- *Domaine STAPS*
  - STAPS-EPS
- *Domaine DEG*
  - Eco-Gestion (DEG-SHS)
  - Sciences Economiques et Sociales (DEG-SHS)

- **Mention « Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation, Encadrement éducatif »**
  - *Parcours CPE*
- **Mention « Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation, Pratiques et ingénierie de la formation ».**
  - *Education et pédagogie adaptées aux besoins éducatifs particuliers et aux singularités*
  - *Travail de l'enseignant, relation éducative et développement professionnel*
  - *Formation de formateurs dans les domaines de l'enseignement, de l'éducation et de la formation*

### **Existence d'un tronc commun**

#### **Tronc commun proposé dans les différentes mentions**

Dans nos maquettes 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré, des UE de tronc commun sont proposées en articulation avec les autres dimensions de la formation (disciplinaire, didactique, etc.). Ces UE sont très sensiblement les mêmes pour le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>nd</sup> degré : le tronc commun est vraiment commun ! Les thématiques travaillées sont celles du cadre national des formations, en particulier pour le M1 et, en M2, une forte centration est opérée sur l'accompagnement du stage en responsabilité.

Ce texte décrit les grandes lignes de ce tronc commun. Le contenu, le volume horaire et la répartition CM-TD spécifiques des différentes UE sont donnés dans la description des différentes mentions (1<sup>er</sup> degré, 2<sup>nd</sup> degré, Encadrement Educatif).

#### **Première Année de Master**

En S1, il sera proposé, tant dans la mention 1<sup>er</sup> degré que dans celle concernant le 2<sup>nd</sup> degré, une formation en lien avec le SOPA, **centrée sur la connaissance du système éducatif** actuel et abordant notamment les questions suivantes sous forme de CM et de TD :

- théories des apprentissages ;
- environnement réglementaire et institutionnel des écoles et établissements scolaires ;
- valeurs qui fondent le système éducatif dans une démocratie : l'école de la République ;
- éthique professionnelle, morale, droit ;
- démocratisation et inégalité dans l'éducation : la question de l'égalité des chances ;
- histoire, enjeux et difficultés des différents ordres d'enseignement (maternelle, élémentaire, collège unique, ...) ;
- relation aux parents et aux partenaires de l'éducation nationale ;
- inégalités sociales et géographie de l'école ;
- handicap et école : textes et enjeux ;
- lutte contre les discriminations et culture de l'égalité homme-femme

Dans la mention 1<sup>er</sup> degré, cette formation se prolonge en S2 par des ECUE centrés sur les mêmes contenus et qui préparent par l'étude de dossiers, par des apports méthodologiques, par des apports en matière de communication (corps et voix) et par l'organisation de simulations, à l'épreuve orale d'admission du CRPE « analyse de situations professionnelles ». De plus, des ECUE sont proposés afin d'articuler le SOPA avec la constitution du dossier relevant de l'épreuve optionnelle des oraux d'admission du CRPE.

## Seconde Année de Master

- **En M2**, il est proposé dans les mentions de 1er et 2nd degrés une formation permettant d'accompagner la professionnalisation des fonctionnaires stagiaires. Elle repose sur les principes suivants :
  - Aborder et traiter les thèmes professionnels prioritaires du point de vue d'enseignants débutants dans le métier en les organisant temporellement en fonction de l'évolution de leurs préoccupations et en montrant des transformations professionnelles possibles :
    - o débiter son cours, organiser une journée pour le premier degré, mettre au travail les élèves et accompagner les déstabilisations cognitives et affectives liées aux apprentissages ;
    - o savoir s'affirmer de manière non violente et construire une relation d'autorité fondée sur le respect des élèves, anticiper les situations problématiques, faire face à des incidents et réguler les conflits ;
    - o faire parler les élèves, les aider et pratiquer une écoute empathique ;
    - o prendre conscience de ses propres attitudes en classe, de sa façon de vivre les situations professionnelles de communication ;
    - o ...
  - Développer les capacités d'analyse réflexive des enseignants débutants sur leurs pratiques de manière progressive : passer de « voir l'autre comme soi-même » à « apprendre à se connaître et se reconnaître » (dispositifs d'alloconfrontation puis d'autoconfrontation, d'analyse de pratiques à partir de récits d'expérience, de jeux de rôles et de théâtre forum, dispositifs d'autoconfrontation croisée et exploitation en collectif sur la base du volontariat, etc.).
  - Utiliser des situations professionnelles concrètes (base de données vidéo Néopass@ction, BSD, études de cas mutualisées, récits d'expérience, situations de simulation) pour traiter des problèmes professionnels critiques et les analyser à partir de différents points de vue (enseignants débutants, enseignants expérimentés, formateurs, chercheurs) et d'éclairages scientifiques multiples (didactique, ergonomique, pédagogique, sociologique, psychologique...).
  - Préparer et éclairer ces entrées par des connaissances qui permettent d'analyser et de comprendre les dynamiques relationnelles au sein de la classe, les caractéristiques psycho-affectives des enfants et/ou des adolescents, d'explicitier les valeurs réelles et les soubassements idéologiques qui guident l'action des enseignants, etc.
  - Modalités d'évaluations des UE variées (par exemple : oral de type professionnel en individuel ou collectif à partir d'une étude de cas vidéo ou papier, constitution d'un port folio de compétences, etc.)

Chaque groupe d'accompagnement professionnel est composé sur une base pluridisciplinaire et pris en charge par un **formateur référent** qui assure le suivi du groupe dans la durée et qui est notamment en charge de la mise en place de situations d'analyse des activités professionnelles. Il s'adjoit, en fonction des thèmes traités, un spécialiste de la question, notamment des personnels d'encadrement (chefs d'établissement, inspecteurs...), des formateurs de terrain (DEA, PEMF, ...), des enseignants spécialisés (RASED, ...) ou des partenaires de l'école. Il organise aussi au moins une séquence de travail sur la thématique « corps et voix », réalisée par des spécialistes (mise en situation de simulation et analyse-retour d'expérience).

Un programme conçu au niveau de l'équipe de ces formateurs référents permet d'aborder les thèmes indiqués par le Cadre national des formations en lien avec le Référentiel de compétences, selon un calendrier prévisionnel. Outre les thèmes déjà cités, voici les points qui seront principalement abordés :

- processus d'apprentissage des élèves ;

- conduite de classe et prévention des violences scolaires ;
- méthodes de différenciation pédagogique ;
- méthodes d'évaluation des élèves ;
- prise en compte de la diversité des publics et en particulier des élèves en situation de handicap ;
- soutien aux élèves en difficulté ;
- connaissance du socle commun et de l'approche par les compétences ;
- processus d'orientation des élèves ;
- fonction du professeur principal dans le secondaire;
- spécificités de certains niveaux d'enseignement ;
- travail en équipe et en projets (conseil des maîtres et conseil pédagogique) ;
- éducation aux grands problèmes sociétaux (santé, développement durable, etc.).

Pour le 2<sup>nd</sup> degré, afin de faciliter l'articulation et le lien avec les équipes pédagogiques de chaque parcours disciplinaire, un des formateurs référents représente, au sein de chaque parcours, les UE de tronc commun. Il participe aux réunions de l'équipe pédagogique.

Pour le M2, et en parallèle à ces UE, est mis en place un **dispositif d'aide, de soutien et de conseil** (DASC) pour des enseignants en difficulté importante, conçu et mis en œuvre par une équipe de formateurs (universitaires et de terrain) et de personnels d'encadrement (chefs d'établissement, inspection, DRH) proposant un accompagnement hybride (petit groupe en présentiel d'identification-analyse des difficultés professionnelles, auto-co-formation via *Néopass@ction*, accompagnement en présentiel et à distance, visite avec auto confrontation simple puis croisée...).

### **Compléments du dossier suite à l'expertise au sujet de l'état d'avancement de la mise en place de la culture commune au sein de l'ESPE, notamment dans les enseignements de M2.**

*Il nous paraît essentiel de parvenir à une culture commune au sein de l'ESPE malgré l'étendue de l'académie et les nombreux lieux de formation dans les 5 universités de la région. Elle nous paraît garantie pour les raisons suivantes :*

- *Nous avons bâti ce projet de façon collective en impliquant à tous les niveaux des professionnels, en particulier des représentants de l'inspection et des maitres formateurs. Le directoire de l'ESPE regroupe les différents responsables d'unités de formation ainsi que des chargés de mission (l'un d'entre eux sera chargé d'assurer la coordination de l'enseignement du tronc commun au niveau de l'ESPE) et un représentant du recteur. Ce directoire aura pour mission de s'assurer qu'une culture commune sera donnée à nos étudiants. Nous souhaitons aussi que le conseil d'orientation scientifique et pédagogique puisse être un lieu de réflexion impliquant des professionnels et des universitaires sur des problématiques transversales liées au métier ; l'existence d'une culture commune en est une.*
- *Dans les unités d'enseignement du tronc commun en M2, nous regrouperons des étudiants venant des différents parcours et chercherons également à ce que lors des stages en M1, il puisse être proposé à plusieurs étudiants de parcours différents affectés dans un même établissement de faire une partie de leur rapport ensemble et qu'ils puissent partager leur expérience professionnelle.*
- *Enfin, les universités ont développé des associations d'anciens étudiants. De même, nous souhaitons qu'un réseau d'anciens élèves de l'ESPE\_LR soit constitué. Nous demanderons aussi à nos anciens étudiants de participer à l'évaluation de notre formation après 3 années d'exercice du métier afin d'identifier les points forts et les points faibles de notre formation ressentis par un ancien étudiant trois ans après sa sortie de l'ESPE. Des anciens étudiants participeront aussi au conseil de perfectionnement.*

**Complément du dossier suite à l'expertise répondant à la question : « Il faudrait préciser la stratégie globale de l'ESPE dans le domaine du suivi des stagiaires (type d'instance de pilotage et de suivi des stages, ou bien instance de régulation du travail des tuteurs qui sera mise en place) »**

*Le suivi de tous nos stagiaires (allant des EAP jusqu'aux étudiants en alternance) est un élément essentiel de la réussite de nos étudiants dans leur futur métier. Un chargé de mission auprès du directeur de l'ESPE sera chargé de réaliser la coordination d'une même politique de stage et le suivi des stagiaires. Un cahier des charges des tuteurs métiers et des enseignants référents sera appliqué, après validation par le conseil, à tous les parcours. Un dispositif d'aide, de soutien et de conseil pour les enseignants en difficultés va être mis en place comme cela est décrit dans le dossier initial. Nous aurons un comité stratégique et de suivi relatif au suivi des stagiaires qui proposera un cahier des charges des tuteurs métiers et enseignants référents et veillera à ce que les tuteurs métiers et les référents universitaires partagent une culture commune.*

**Les étudiants reçus en M1 mais non admis au concours**

Le concours ayant lieu en fin de M1, c'est désormais à ce niveau que se posera la question des titulaires d'un M1 non admis au concours. Chaque étudiant dans cette situation sera convoqué à un entretien avec le responsable du parcours afin d'envisager avec lui, suivant son projet professionnel et les raisons de son échec au concours, les différentes options qui s'offrent à lui.

Il convient dans la réflexion sur ce public étudiant de distinguer le premier du second degré.

Les flux d'étudiants en 1<sup>er</sup> degré permettent d'envisager d'un point de vue économique l'ouverture d'un parcours spécifique. En outre, le caractère très large de la formation d'un professeur des Ecoles (et l'existence d'options dans le concours) peut permettre à un étudiant de se former dans des domaines qu'il n'a pas explorés totalement lors de l'année de master 1 et donc de ne pas suivre, pour une diplomation M2, des cours déjà validés en M1. Un parcours spécifique en M2 professeur des écoles sera donc proposé aux étudiants autorisés à s'inscrire en M2 et non reçus au concours.

En ce qui concerne les formations du second degré, trois situations peuvent être envisagées :

- L'étudiant souhaite modifier son projet professionnel : une réorientation dans un master d'une autre mention lui sera proposée. Cette proposition doit exister mais la majorité des étudiants ayant préparé les concours souhaite les tenter à nouveau.
- L'étudiant souhaite se consacrer uniquement à une nouvelle préparation du concours : une année de césure sous la forme d'un Diplôme Universitaire ou d'une Préparation Capes lui sera proposée. Elle lui permet de suivre à nouveau tous les cours du M1 MEEF ainsi que le stage.
- L'étudiant souhaite être diplômé M2 sans repasser le concours ou estime, l'avis étant partagé avec le responsable de formation, qu'il n'a pas besoin d'une lourde répréparation aux épreuves du concours : dans le cas, l'étudiant est autorisé par la commission pédagogique du parcours, à s'inscrire en M2 MEEF Second degré. Il suit tous les enseignements du M2 suivis par les étudiants fonctionnaires – stagiaires, un SOPA filé équivalent à 8 semaines prenant la place du mi-temps des fonctionnaires. Un tuteur organisera en concertation avec l'étudiant, s'il souhaite présenter de nouveau le concours, une formation complémentaire ad hominem. Elle pourra comprendre des enseignements pouvant être suivis à distance, des enseignements proposés dans des masters recherche (auditeur libre) ou une inscription complémentaire à une préparation capes.

**Augmentation des effectifs en Master**

Outre les ouvertures de parcours décrits dans la section 3.5 et résultant d'un besoin identifié par le rectorat, nous avons l'ambition d'augmenter les effectifs étudiants en master MEEF dans les formations existant déjà en Languedoc Roussillon en mettant en place un dispositif efficace en L2 et L3. Nous comptons proposer dans les licences qui peuvent conduire à un master MEEF des unités d'enseignement bien identifiées avec un même label « Métiers de l'Enseignement » dans les 5 universités de la région de telle sorte que le lycéen ou l'étudiant puisse très facilement les repérer. En effet, alors que la région représente environ 4% de la

population nationale, elle ne représente pas actuellement 4% des lauréats des concours du second degré. Le taux de réussite est tout à fait satisfaisant mais le nombre de nos candidats encore trop faible dans certaines spécialités. Nous comptons aussi, forts de l'expérience déjà acquise au niveau master, développer des formations à distance qui ouvrent de nombreuses perspectives, en formation initiale comme en formation continue.

### 3.2. Offre de formation, de sensibilisation et d'information au sein du cycle licence

Toutes les UFR ont développé au cours des années des modules prépro en L2 et L3. Les 5 universités de la région vont proposer dans les licences qui peuvent conduire à un master MEEF des unités d'enseignement bien identifiées et labélisées « Métiers de l'enseignement ». Un contenu pédagogique assez semblable sera proposé dans ces UE dans les différentes UFR de la région.

L'une des premières actions de l'ESPE consistera à réaliser un guide de l'étudiant sur les métiers de l'enseignement, afin d'orienter les lycéens puis les étudiants vers les filières, les parcours et les enseignements les mieux à même de leur offrir une entrée progressive dans le métier et une réussite au concours. Tout le dispositif proposé au niveau de l'académie au cycle L sera présenté ainsi que les formations proposées au niveau master en précisant le taux de réussite des concours préparés.

Ainsi, les lycéens et les étudiants dans le cycle L connaîtront les prérequis et les expériences qu'il est conseillé d'avoir acquis en cycle L afin d'intégrer un master MEEF avec la plus grande chance d'y réussir à la fois le master, le concours de recrutement et son entrée dans le métier d'enseignant. Il est important également que l'étudiant ait une connaissance suffisamment précise du métier avant de débiter un master MEEF. Les 5 universités identifieront clairement des parcours orientant les étudiants vers les métiers de l'enseignement leur permettant d'acquérir en cycle L trois compétences essentielles du métier qui concernent des éléments de professionnalisation, les langues et l'outil numérique.

- Éléments de préprofessionnalisation :

Il s'agit de faire apparaître dans les cursus des étudiants un ensemble de modules, briques de construction d'un parcours vers les métiers de l'enseignement qui peut s'afficher dès le semestre 2 de la licence. Un objectif à atteindre est que l'offre de formation de licence intègre au moins un module par semestre, à partir du L2, de découverte de ces métiers et d'initiation à ces différents métiers.

La déclinaison proposée est la suivante :

- L1S2 : autour du projet personnel de l'étudiant, approche des métiers de l'éducation et de la formation.
- L2S3 : une UE donnant des éléments d'observation de la classe centrée sur l'enseignant
- L2S4 : une UE donnant des éléments d'observation de la classe centrée sur l'élève
- L3S5 : une UE de didactique comportant un stage d'observation
- L3S6 : une UE de didactique comportant un stage d'observation et d'ébauche de pratique accompagnée

Ces unités de préprofessionnalisation intégreront le suivi des emplois d'avenir professeur (EAP) leur permettant d'effectuer leurs missions et de les intégrer dans leur cursus d'étudiant. Elles devront aussi permettre à l'étudiant de découvrir ces métiers et notamment les différents cycles, les différents publics de la manière la plus large possible.

- Dispositif en langues

L'objectif à atteindre est de conduire les étudiants à des niveaux effectifs au moins B1 en L et au moins B2 en master. La mise en place d'un enseignement spécifique pour les étudiants qui se destinent aux métiers de l'enseignement en L2 et L3 sera un moyen d'approcher ces objectifs. Une fois l'enseignant titularisé, la formation continue proposée aux nouveaux enseignants visera à l'obtention d'une certification en langue niveau B2.

- Dispositif en informatique

Un affichage clair des dispositifs permettant de valider le C2I niveau 1 est attendu. Les étudiants s'orientant vers les métiers de l'enseignement seront incités à obtenir cette certification au cours du cycle L.

### **3.3. Accompagnement du dispositif EAP (Emploi d'Avenir Professeur) : information, sensibilisation, constitution du vivier, aide au recrutement, accompagnement pédagogique au sein du cycle L, suivi de l'activité au sein des EPLE4, suivi du dispositif...**

L'information sera faite dès le L1 dans les universités et fera partie de la communication réalisée et mentionnée ci-dessus. L'ESPE aura la responsabilité de développer la communication dans toutes les filières en collaboration avec les responsables de licence. La sensibilisation au métier d'enseignement débutera dès le L2 comme c'est indiqué dans le point 3.2.

Constitution du vivier : Des unités de préprofessionnalisation intégreront le suivi des emplois d'avenir professeur (EAP) leur permettant d'effectuer leurs missions et de les intégrer dans leur cursus d'étudiant. Il faut, néanmoins, en terme d'égalité de traitement, permettre aux étudiants n'ayant pas accès aux EAP de pouvoir également obtenir cette expérience ou une équivalente non rémunérée.

### **3.4. Participation aux actions de formation continue des enseignants des premier et second degrés ainsi que des enseignants et enseignants-chercheurs de l'enseignement supérieur (DU, formation continue certifiante dans et hors LMD)**

L'ESPE a vocation à constituer un cadre d'action pour le développement de la formation continue des enseignants, des doctorants et des enseignants-chercheurs, ainsi que la formation de formateurs et être force de proposition d'un plan académique de formation des enseignants de la maternelle jusqu'à l'université répondant aux demandes de l'employeur.

L'ESPE a également vocation à proposer des formations diplômantes et une préparation aux concours aux enseignants contractuels comme aux enseignants titulaires de l'Education Nationale. La pratique des VAE, déjà amplement mise en place pour les Professeurs des Ecoles, doit l'être pour les enseignants du second degré.

Les collaborations existent déjà entre universités et services académiques de formation continue (formations proposées par l'actuel IUFM, par des UFR, par l'IREM,...) mais il manque le lieu institutionnel reconnu où puisse être partagée une réflexion et proposée une politique de formation continue des enseignants. Celle-ci prendra en compte les demandes de l'employeur et l'évaluation qui a été faite des formations proposées. Ce rôle tout à fait essentiel et stratégique sera joué par l'ESPE qui rassemble toutes les compétences actuellement au rectorat et dans les universités.

Notre projet propose déjà trois parcours de master portés par la faculté d'éducation et particulièrement destinés à la formation continue des enseignants :

- Parcours 1 : « Formation des formateurs dans les domaines de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » répondant à la nécessité de proposer une formation au niveau master notamment aux tuteurs métiers qui joueront un rôle essentiel dans la formation de l'étudiant en M2.
- Parcours 2 : « Education et pédagogie adaptées aux besoins éducatifs particuliers et aux singularités » répondant à une nécessité d'adapter au mieux la formation aux particularités des élèves.
- Parcours 3 : « Travail enseignant, relation éducative et développement professionnel ». Venant en complémentarité des approches disciplinaires et didactiques développées dans le cadre des dispositifs académiques de formation continue, ce parcours propose d'accompagner les enseignants à l'enrichissement de compétences transversales relatives à la relation pédagogique et éducative, qu'elle soit développée au niveau individuel ou collectif au service de la réussite de tous les élèves. En appréhendant aussi le travail des enseignants dans une perspective ergonomique, ce parcours permet de prendre en compte, comprendre et dépasser les tensions et conflits qu'ils vivent quotidiennement face à ce métier complexe.

Les deux premiers parcours existaient déjà dans l'ancienne habilitation. Ils ont déjà fait preuve de leur grande utilité et répondent à un réel besoin. Le troisième résulte d'un projet élaboré entre universitaires et services rectoraux de la formation continue. Il illustre bien la manière dont de nouveaux projets, répondant à un besoin de l'employeur, pourront être à l'avenir conçus au niveau de l'ESPE.



Le département des Sciences de l'éducation de l'Université Montpellier 3, porteur d'une licence Sciences de l'Education offre également, dans le cadre de l'habilitation 2011-2015, deux masters Sciences de l'Education R & P : « Conseil et formation en éducation » et « Responsable évaluation, formation, encadrement ». Ces masters, déjà ouverts à la formation continue, pourraient enrichir dans un avenir proche l'offre de formation de l'Espé.

**Les principes sur lesquels est basé notre projet de formation continue sont les suivants :**

- Formation tout au long de la vie ;
- continuité et fluidité du parcours de l'élève, liaison inter- cycles et inter-degrés ; passage du lycée à l'université ;
- continuum de professionnalisation et de formation, fluidité des parcours de professionnalisation et de formation, cohérence et complémentarité entre formation initiale et formation continue ;
- L'ESPE peut être le cadre où la synthèse est faite entre la formation scientifique, la construction de la maîtrise disciplinaire, sa traduction didactique et la mise en œuvre pédagogique, permettant ainsi de dépasser les clivages traditionnels entre une conception de l'éducation fondée sur la transmission des savoirs et une autre sur les modalités de la transmission des savoirs ;
- La formation continue se doit répondre aux attentes institutionnelles, et in fine, vise à l'amélioration des pratiques pédagogiques et des résultats des élèves et étudiants.

**Le rôle de l'ESPE dans le domaine de la formation continue se fera :**

- **En direction des enseignants du 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré**
  - Mobiliser, mettre en synergie, mutualiser les potentiels et les ressources existantes pour construire des réponses de formation continue adaptées à la logique de formation tout au long de la vie ;
  - Construire la formation continue en articulation et en complémentarité avec la formation initiale et celle des premières années de la carrière (continuum et complémentarité, Formation initiale, M2, FC 1ère et 2ème années...) ;
  - L'offre de formation vise plusieurs objectifs :
    - actualisation et mise à niveau régulière des connaissances de la discipline (des disciplines) à enseigner,
    - favoriser la réflexion et les connaissances sur les pratiques d'enseignement et les modalités de transmission des connaissances auprès des élèves,
    - améliorer la connaissance du système éducatif,
    - développer une culture professionnelle et une identité commune,
    - améliorer les performances et les résultats globaux des unités d'enseignement et les résultats des élèves,
    - Mieux prendre en compte la diversité et spécificité des publics accueillis,
    - Offrir la possibilité d'une validation des acquis de l'expérience, avec possibilité de capitalisation de modules, formation diplômante et qualifiante au regard de l'institution.
  - Proposer des formations qui s'appuient sur les résultats de la recherche, et de fait encourager l'initiative et l'innovation pédagogique ;
  - Prendre en compte les besoins de l'institution en fonction des priorités stratégiques de politique éducative nationale, académique et régionale : **formation au numérique pédagogique, apprentissage des langues vivantes (référentiel du cadre européen)**, accompagnement des élèves handicapés, mais également formations transversales, pluri ou inter disciplinaires, à déterminer, de façon à offrir aux jeunes enseignants des modules adaptés à leur besoins et à ceux de leurs élèves et leur permettant d'enrichir leur pratiques

pédagogiques ; **formation des tuteurs métiers et tuteurs référents du parcours de formation dans le cadre des dispositifs d'alternance ;**

- **Mettre en place les formations adéquates et la reconnaissance de la formation de formateurs (ex : tuteurs référents)** dans le second degré, à l'identique de ce qui se fait dans le premier degré (CAFIPEMF) avec un statut reconnu. Il est envisagé un premier maillage de réseau d'une cinquantaine de tuteurs ;
- **L'accompagnement et la poursuite de professionnalisation des néo-titulaires doit constituer une cible privilégiée et une priorité (années N+1, N+2, N+3.. à déterminer)** notamment dans les domaines qui correspondent à des besoins de professionnalisation complémentaires à la formation initiale, en fonction des priorités stratégiques de politique éducative : formation au numérique pédagogique, apprentissage des langues vivantes (référentiel du cadre européen), accompagnement des élèves handicapés, mais également formations transversales, pluri ou inter disciplinaires, à déterminer, de façon à offrir aux jeunes enseignants des modules adaptés à leur besoins et à ceux de leurs élèves et leur permettant d'enrichir leur pratiques pédagogiques.
- Définir des orientations et des thématiques prioritaires qui constituent des axes structurants d'une identité scientifique et pédagogique propre à l'ESPE du Languedoc-Roussillon (dans le domaine des formations scientifiques et disciplinaires, méthodologiques et transversales, de façon à prendre en compte la diversité des publics scolaires accueillis et des contextes d'apprentissages.. de façon aussi à créer une culture commune identitaire).
- Construire une offre de formation et d'accompagnement plus forte et plus lisible concernant les enseignants contractuels en particulier à l'aide d'enseignement à distance.

**Concernant plus précisément la formation continue des enseignants du secondaire assurée par les enseignants-chercheurs, des propositions sont émises :**

- Implication des enseignants chercheurs dans les formations DAFPEN relatives à la prise en compte et l'actualisation des programmes du secondaire ; travail partagé avec les corps d'inspection à définir ;
- préparation à l'agrégation interne en partenariat avec les unités de formation de l'ESPE ;
- journées d'accueil et animations proposées par plusieurs départements disciplinaires autour de problématiques critiques (communications scientifiques) ;
- proposer des formations complémentaires sous forme de DU (par exemple des enseignants de Lettres modernes peuvent s'inscrire en DU de Latin ou de Grec) ;
- mieux cibler l'offre et les contenus de formation DAFPEN en direction des enseignants en développant les échanges (rencontres, séminaires de recherche... l'objectif étant de mieux articuler les contenus de formation sur l'actualité des orientations, des programmes, et des priorités de politique éducative ; et en adossant ces contenus sur la recherche ;
- Pour cela adosser une partie de l'offre de formation par les enseignants-chercheurs à destination des enseignants du secondaire aux centres de Recherche (sous forme par exemple d'insertion dans des séminaires, journées d'études ou autres) ;
- proposer, ce qui permettrait de faire le lien entre les enseignants du secondaire à tout niveau de carrière, des stages d'initiation à l'actualité de la recherche.
- Renforcer la dimension culturelle et universitaire des contenus de l'offre de formation en direction des enseignants.
- Offrir la possibilité d'une inscription en doctorat par enseignement à distance (UM3)

- **Concernant la formation en direction des enseignants-chercheurs et des doctorants :**

Cette formation continue des enseignants, doctorants et enseignants chercheurs de l'enseignement supérieur se développe actuellement et profite déjà d'une collaboration entre les universités et le collège doctoral. Les objectifs actuels sont les suivants :

- mettre en place de cours de langues vivantes à orientation scientifique ;
- formation aux usages pédagogiques du numérique ;
- meilleure connaissance du public étudiant et adaptation des méthodes pédagogiques.

A ce stade et globalement : **des réseaux humains à mobiliser, construire et former ainsi que des modalités de formation à définir ensemble :**

- En mobilisant et mutualisant l'ensemble des acteurs et des ressources : acteurs universitaires et chercheurs, formateurs et praticiens de l'enseignement, instances de pilotage académique et corps d'inspection, acteurs du monde socio-économique, structures associatives, etc... ;
- un des rôles de l'ESPE doit être d'encourager et de développer les partenariats notamment avec les collectivités territoriales, dans le domaine de la FC (ex : défi du numérique) ;
- en organisant l'offre et les propositions de formation de manière à penser la complémentarité entre les besoins des acteurs praticiens, des écoles et des établissements et les apports de la recherche ;
- en développant les parcours de formation et les propositions qui associent distantiel et présentiel, la FOAD, le lien entre des formations scientifiques et théoriques à l'échelon académique et un accompagnement de proximité, l'alternance entre différentes formes et modalités de FC, stages longs, plus courts, accompagnement de proximité, recherche-action ;
- en définissant des cahiers des charges communs pour le lancement de certains appels d'offre et l'organisation de programmes ciblés de formation.
- Afin de remplir cette mission au bénéfice de la formation continue des enseignants et enseignants chercheurs, un comité stratégique « Formation Continue » sera constitué et sera chargé de faire des propositions en vue du plan académique de formation des enseignants et enseignants-chercheurs sur la base des demandes de l'employeur. Ce comité stratégique sera constitué pour moitié par des représentants du rectorat et pour moitié par des représentants universitaires. L'Académie et l'ESPE établiront par convention les orientations et les choix, les besoins spécifiques et les moyens mis en commun ou à disposition.

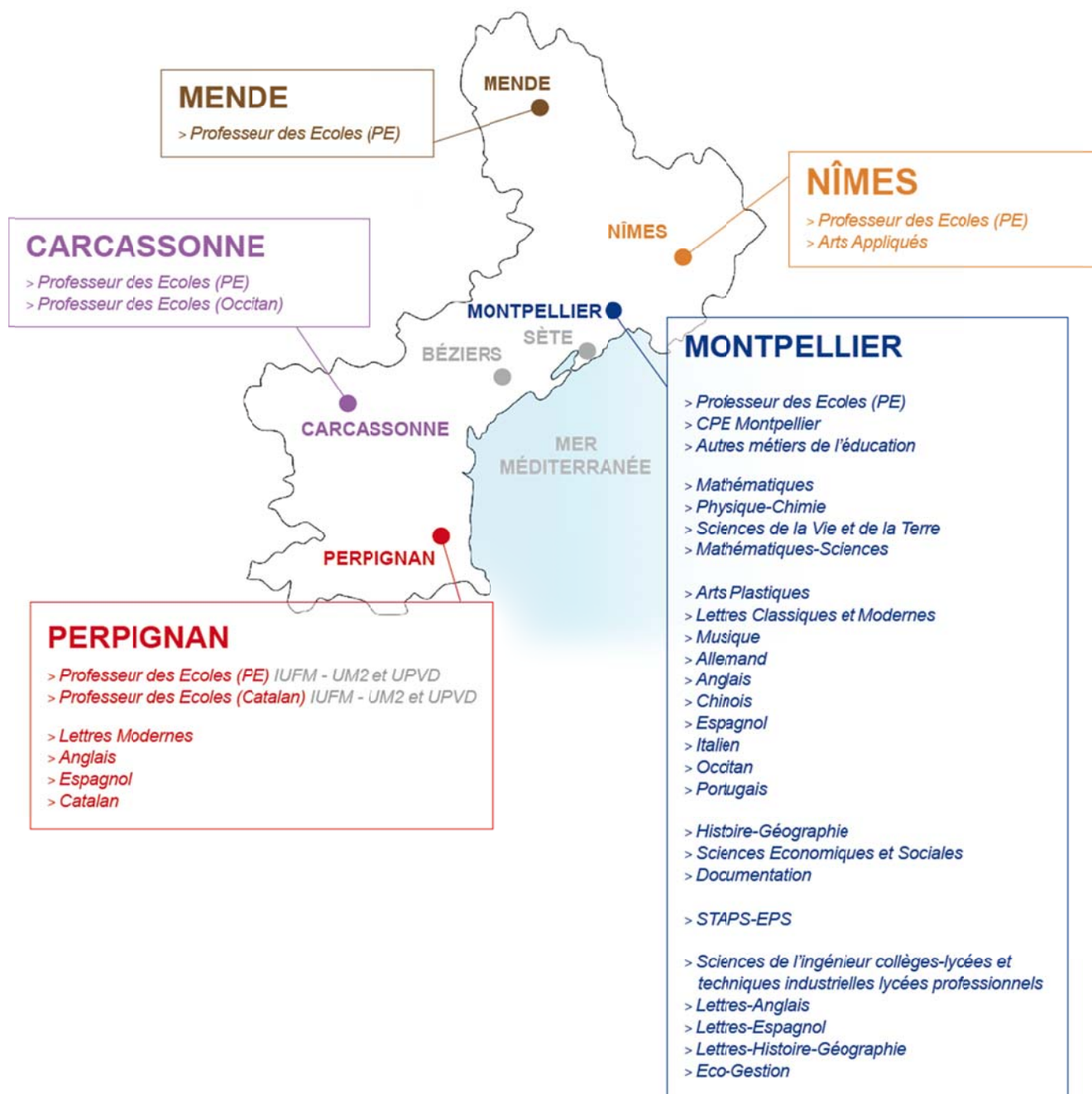
**Complément suite à l'expertise répondant à la question : Comment l'offre de formation continue présentée dans le dossier s'articule-t-elle avec les besoins exprimés par l'académie ? Quelles sont les relations qui vont se mettre en place entre l'ESPE et le rectorat ?**

*En complément du texte présenté dans le dossier, nous souhaitons rappeler ou préciser que :*

- *Il sera constitué un conseil stratégique de la formation continue regroupant pour moitié des représentants de l'employeur et pour moitié des universitaires. Nous souhaitons que ce comité stratégique participe à l'élaboration du plan de formation des enseignants de l'école primaire et de l'enseignement secondaire mais aussi celui des enseignants et enseignants chercheurs des universités. Les universités se sont engagées en région sur un plan de coordination et de pilotage commun de la formation continue.*
- *Evidemment, ce comité stratégique travaillera afin de répondre aux besoins exprimé par l'employeur. Par conséquent, nous avons la volonté politique forte d'établir un lien très fort entre les services rectoraux et les universités puisque nous proposons de co-construire la formation continue des personnels dans le cadre de l'ESPE.*

### 3.5. L'organisation territoriale de l'offre de formation et sa cohérence avec la politique nationale de formation dans les domaines MEEF.

L'offre de formation ouverte à la rentrée 2013 est représentée sur la carte ci-dessous :



Nous comptons, sur l'académie de Montpellier, maintenir l'offre de formation actuelle et envisageons d'ouvrir pendant la durée de l'accréditation de nouveaux parcours :

- un parcours dénommé «Travail de l'enseignant, relation éducative et développement professionnel » proposé en formation continue et conçu à la suite d'un travail entre les services académiques et des universitaires de l'UF 2 (CPE et autres métiers de l'éducation et de la formation) ;
- deux parcours concernant l'enseignement technologique et professionnel intitulés «Biotechnologie » et « Aide à la personne », le choix de ces deux parcours résultant d'un travail entre le rectorat et l'UF 8 (Enseignement technologique et professionnel) ;

- Le département des Sciences de l'éducation de l'Université Montpellier 3, porteur d'une licence Sciences de l'Education offre également, dans le cadre de l'habilitation 2011-2015, deux masters Sciences de l'Education R & P : « Conseil et formation en éducation » et « Responsable évaluation, formation, encadrement ». Ces masters, déjà ouverts à la formation continue, pourraient enrichir dans un avenir proche l'offre de formation de l'Espé.
- Actuellement, l'UPVD envisage de proposer l'ouverture en 2015 des parcours STAPS et Mathématiques. Des collègues de Perpignan ont dès maintenant été intégrés aux équipes pédagogiques afin d'envisager, dans les meilleures conditions, une telle ouverture.
- C'est dans cette même perspective de maillage territorial que l'UM3, qui dispose d'une antenne universitaire à Béziers, y proposera l'ouverture d'un parcours MEEF premier degré.

Le conseil d'Ecole aura pour responsabilité de coordonner l'offre de formation et d'émettre un avis sur son évolution. Ces propositions d'ouverture seront discutées en son sein.

L'ouverture d'un même parcours sur deux sites suppose que les étudiants suivent une formation équivalente et qu'un seul jury académique délibère. Cela sera le cas à la rentrée 2013 pour la formation 1<sup>er</sup> degré (ouverte dans les 5 préfectures de la région), ainsi que pour les CAPES de lettres, anglais, espagnol et histoire-géographie. Le rôle de l'unité de formation sera de permettre aux équipes pédagogiques pluri-catégorielles et localisées sur plusieurs sites de travailler ensemble.

Dans une perspective plus globale, il est utile que les M2 en situation, puissent suivre des enseignements de master au plus près des terrains d'affectation. La future Faculté d'Education avec cinq sites (Carcassonne, Mende, Montpellier, Nîmes et Perpignan) met à disposition ses moyens pour que les éléments de formation, notamment dans la dimension transversale qui autorise des regroupements interdisciplinaires, mais aussi dans la dimension académique qui peut s'appuyer sur les compétences des professionnels, soient réalisés au plus près des besoins dans différents lieux en collaboration avec les autres partenaires universitaires.

### **3.6. les dispositifs permettant l'acquisition de compétences en langues vivantes étrangères ou régionales**

Les étudiants reçoivent tout au long de leur cursus de licence une formation obligatoire en LVE et la poursuivront en master. L'employeur exprime le besoin d'enseignants dotés d'un niveau B2 en fin de M2, niveau qui, aujourd'hui n'est pas toujours atteint. Les universités continueront à développer une politique incitative en matière de certification mais, étant donné le niveau souvent faible des étudiants et afin de ne pas alourdir davantage les années de master, il semble que la certification devrait être acquise lors des premières années d'exercice du métier, en particulier pour les professeurs des Ecoles. Cela suppose qu'un enseignement de langues soit également proposé en formation continue.

Les bacheliers seront informés de la nécessité de la maîtrise d'une langue étrangère au niveau seuil du C.E.C.R.L. B2 pour s'engager dans ce métier (B2 étant le niveau du baccalauréat). Les épreuves du CLES niveau B2 ayant des taux de réussite en nette amélioration, les universités auront à cœur d'inciter et de favoriser fortement l'obtention de ce diplôme parmi leurs étudiants de Licence.

Les missions des enseignants du premier degré et du second degré n'étant pas les mêmes en ce qui concerne l'enseignement des langues vivantes étrangères et régionales, il est proposé d'envisager différemment la question pour les masters premier degré et pour les autres masters.

#### **Mention premier degré (enseignants destinés à enseigner une LVE):**

L'ESPE Languedoc Roussillon développera un axe de soutien fort pour développer :

1. la maîtrise des langues étrangères des enseignants du premier degré

2 des compétences professionnelles pour l'enseignement des Langues Vivantes Etrangères et Régionales (L.V.E.R.) en primaire.

L'ESPE proposera dans ce cadre, des formations pour les enseignants du premier degré dites de « type intégré » adaptées à l'enseignement primaire.

Les Unités d'Enseignement concernant les Langues Vivantes Etrangères et Régionales (L.V.E.R.) en primaire seront donc **toutes dispensées en langue vivante étrangère ou régionale** et porteront à la fois sur :

-la maîtrise générale de la langue et de sa culture.

-les apports didactiques et scientifiques pour l'enseignement des langues en primaire, avec éventuellement la collaboration des enseignants-chercheurs des universités membres de l'ESPE.

Des stages à l'étranger à dominante renforcement de la maîtrise des langues étrangères de spécialité et apports scientifiques et didactiques dans l'enseignement primaire pourront être proposés aux étudiants au sein de l'ESPE.

Un portfolio pourra accompagner chaque étudiant dans le cadre d'un tutorat avec un enseignant afin :

- d'obtenir une évaluation diagnostique à son entrée en Master
- d'établir un parcours avec son tuteur où l'obtention du niveau B2 sera une priorité outre l'acquisition de compétences professionnelles
- de s'assurer qu'à l'issue du Master il sera prêt à assurer cet enseignement dans les classes.

L'UE de langue du S4 sera non compensable à 10/20.

**Autres mentions:** le dispositif que nous mettrons en place en cycle L doit également permettre à terme d'avoir des étudiants ayant un niveau B2 en M2. Notre objectif est donc que l'UE de LVE du M2 reconnaisse véritablement un niveau B2 et soit non compensable à 10/20. Néanmoins, nous ne pensons pas pouvoir atteindre cet objectif immédiatement : les étudiants qui vont arriver en master n'ont pas encore été assez sensibilisés par cette exigence d'un niveau B2 et préparés pour l'atteindre. Les modalités de contrôle des connaissances prévoient donc que le seuil de non compensabilité de l'UE de langue en M2 soit annuellement révisé par le conseil de l'ESPE jusqu'à atteindre, à moyen terme, 10/20. Pour l'année 2012-2013, un seuil de 8/20 est évoqué.

### **3.7. les dispositifs permettant l'acquisition de compétences dans l'usage des outils numériques en activité d'enseignement**

Les universités développeront une politique incitative en matière de certification C2I2E. De plus, chaque parcours proposé suit le cadrage suivant :

- La partie A du C2i2e est intégrée au suivi de stage du S1.
- La formation aux outils numériques repose, du S2 au S4, sur une liaison étroite avec les enseignements disciplinaires. L'expérience montre, en effet, que la mise en œuvre d'un projet au cours d'un temps bien identifié est un bon moyen de suivre le travail des étudiants.
- Cette formation est un processus qui s'inscrit dans la durée, dans la continuité des apprentissages 2nd degré et cycle L.
- Plusieurs occasions sont envisagées pour certifier les compétences des candidats, en intégrant aux critères d'évaluation classiques, des critères permettant d'apprécier la maîtrise des outils ou la recherche sur les usages (le mémoire en M2, un portfolio, différentes productions réparties sur le cycle master ...)
- Il est proposé aux coordonnateurs de chaque équipe, de faire appel aux professionnels de terrain, reconnus pour mettre en œuvre le numérique dans leurs classes (par exemple le réseau des IATICE dans le 2nd degré et le réseau des maîtres formateurs dans les écoles d'application).

### **Complément du dossier répondant à la question : Comment est organisée la validation spécifique des compétences numériques acquises lorsque l'apprentissage de ces compétences est intégré dans l'ensemble des UE de tronc commun et didactiques ?**

Tout d'abord, il convient de préciser que la politique en termes de compétences numériques sera coordonnée au niveau de l'ESPE par un comité stratégique « Outils numériques » qui sera animé par un chargé de mission qui participera au travail du directoire de telle sorte que tous les parcours puissent profiter du travail réalisé par ce comité. Ce comité stratégique aura la mission de proposer au conseil d'Ecole une politique en la matière basée sur les besoins du futur enseignant et le développement des nouvelles technologies. Dans chaque équipe pédagogique de parcours sera identifié un référent « Outil Numérique » de telle sorte qu'il soit aisé de mener une politique partagée au niveau de l'ESPE respectant évidemment les spécificités des futurs métiers. Ce référent sera en contact avec les professionnels de terrain, reconnus pour mettre en œuvre le numérique dans leurs classes (par exemple le réseau des IATICE dans le 2<sup>nd</sup> degré et le réseau des maîtres formateurs dans les écoles d'application).

Enfin, le choix opéré est de ne pas isoler au sein d'une ou plusieurs UE spécifiques le développement des compétences numériques mais de les intégrer comme l'ensemble des autres outils à la formation professionnelle. En séparant l'appropriation de ces compétences de la formation didactique, on risque de ne pas favoriser un usage courant des TICE dans la pratique quotidienne des futurs enseignants. Il faut qu'ils s'approprient ces outils au cours de leur formation didactique pour en mesurer l'efficacité et l'intérêt. Cela suppose que le numérique fasse partie de la culture commune des formateurs de futurs enseignants. Pour cela, des formations de formateurs déjà organisées seront développées dans le cadre de l'ESPE notamment autour de l'utilisation de la plateforme Moodle, de l'usage du TBI, des « serious game », etc. Dans notre académie la formation au numérique peut s'appuyer sur une expérience ancienne de la formation et la certification au C2I2e dans plusieurs universités. Depuis plusieurs années, plusieurs centaines d'étudiants de masters enseignement valident leurs compétences numériques dans le cadre du C2I2e qui a été un outil remarquable pour mobiliser les équipes disciplinaires et les formateurs spécifiques aux TICE autour d'un objectif commun (en 2010-2011, 1290 inscrits pour 772 certificats délivrés, en 2011-2012 1351 inscrits pour 1001 certificats délivrés). Les items à valider sont répartis entre les différentes UE concernées. La validation se fait dans le cadre d'un portfolio numérique dans lequel les étudiants déposent les documents qui peuvent attester des compétences acquises. Après consultation de ces documents et d'éventuels échanges les formateurs valident, si les compétences sont attestées, les items correspondant. Le suivi est réalisé sur la plateforme Moodle ce qui permet de lier cours en ligne et validation de compétences ; un eportfolio (Mahara) a été testé en 2012-2013. Les enseignants ont tous accès au suivi des étudiants. Ils valident les compétences à partir d'un cahier des charges qui permet d'harmoniser les pratiques ; des réunions régulières de formateurs permettent de confronter les exigences et de les rapprocher. Les étudiants eux-mêmes disposent d'un cahier des charges, des documents d'accompagnement, ainsi que la possibilité de s'adresser à un référent disciplinaire. Dans le cas du DU et de la formation continue (stagiaires et titulaires), un référent est automatiquement désigné : il joue le rôle de tuteur dans ces formations hybrides. La validation peut également se faire au cours des observations faites pendant les stages soit par les tuteurs éducation nationale, soit par des formateurs universitaire au cours de visites.

Notre intention est de continuer à valider ces compétences en s'appuyant sur la certification C2I2e. Bien entendu, dans les UE de tronc commun comme dans les UE de didactique et dans le stage, le numérique est pris en compte pour l'évaluation des étudiants. Certaines des évaluations de ces UE intègrent l'usage du numérique.

### **3.8. les dispositifs d'évaluation des enseignements par les étudiants et leur contribution à l'évolution des dispositifs pédagogiques**

Comme dans tout master, les enseignements seront évalués par les étudiants et les résultats seront analysés dans les UF de l'ESPE puis présentés au conseil de l'ESPE, au conseil d'orientation pédagogique et scientifique et au conseil de perfectionnement. Les étudiants voire anciens étudiants (au conseil de perfectionnement) seront représentés dans ces conseils.

Lors de la mise en place du nouveau master, en particulier, il conviendra d'avoir une rencontre avec les étudiants à l'issue de chaque semestre afin de pouvoir entendre les éventuelles difficultés rencontrées.

### **3.9. les modalités d'évaluation des étudiants**

Elles seront proposées par les UF de l'ESPE puis au conseil de l'ESPE, du PRES et des universités concernées. Elles seront identiques lorsqu'un parcours sera partagé par deux sites. En tenant compte des spécificités des enseignements, le contrôle continu sera privilégié.

### **3.10. les dispositifs permettant l'accueil des publics spécifiques**

Il est proposé de constituer au sein de l'ESPE\_LR un comité de pilotage « Formations EAD » visant à proposer une politique en la matière et la mettre en application une fois validée par le conseil de l'ESPE. Il est clair qu'une formation totalement à distance n'est pas nécessairement le meilleur dispositif dans certains cas et qu'il faut envisager des formations hybrides proposant en plus de la formation à distance des périodes de regroupement et d'enseignement présentiel. Les publics cibles et les objectifs sont les suivants :

- Aide aux reçus en M1 mais non admis au concours, afin de leur proposer, dans le cadre d'un DU, une nouvelle préparation au concours dans le cas où ils souhaitent poursuivre en M2 tout en préparant à nouveau le concours.
- Vacataires et contractuels du second degré, pour la préparation des concours externes.
- Formation continue tout au long de la vie.
- Étudiants empêchés (salariés, charge de famille, handicapés, sportifs de haut niveau, ...).

Au niveau de l'académie, une expertise en la matière est déjà bien réelle dans plusieurs établissements. L'ESPE sera le lieu de définition d'une politique partagée permettant ainsi à ces différents publics d'acquérir une formation répondant à leurs besoins.

## **4. Organisation de la mission de coordination**

### **4.1. Description de l'ensemble des équipes pédagogiques et de formation impliquées dans le projet (incluant les formateurs associés). Cette description devra notamment permettre d'apprécier l'apport de chaque entité à la mise en œuvre de l'offre de formation. L'organisation de la relation avec l'ensemble de ces équipes devra également être précisée.**

Les équipes pédagogiques mises en place dans l'ESPE impliquent nécessairement tous les acteurs de la formation. La présence, dans le pilotage de chaque UF, d'un IPR pour les masters du second degré ou d'un DASEN pour la spécialité du premier degré est déjà actée, de même que la présence d'un IPR dans l'équipe pédagogique de chacun des parcours du second degré. Les maîtres formateurs et DEA feront également partie des équipes pédagogiques de la mention dédiée au professorat de Ecoles. Nous aimerions, de la même manière, pouvoir faire participer des enseignants affectés en collège et lycée de façon plus importante dans nos équipes pédagogiques des masters de la mention 2<sup>nd</sup> degré. Cela suppose de former ces personnels aux actions de tutorat et de formation dans un cadre spécifique. L'existence d'un parcours consacré à la formation des formateurs et la volonté politique de mettre en avant la formation des tuteurs dans le cadre de la formation continue permettra d'atteindre cet objectif au cours de la présente accréditation.

Les Unités de Formations de l'ESPE donneront à ces équipes pédagogiques une structure et des missions clairement identifiées.

### **4.2. Description de l'interaction avec les services communs des établissements publics d'enseignement supérieur partenaires, le rectorat et les services académiques, les EPLE**

L'interaction avec les services communs des établissements partenaires, le rectorat, les services académiques et les EPLE auront lieu dans les UF, au conseil de l'ESPE et avec la direction de l'ESPE. C'est un travail en réseau que nous voulons mettre en œuvre. Dans toutes les structures de l'ESPE, le rectorat sera représenté : au niveau du directoire de l'ESPE, du bureau de chaque UF et dans les équipes pédagogiques de chaque parcours.

### **4.3. Outils de la coordination (incluant le processus de pilotage et de supervision, les procédures**



### **qualité et d'auto-évaluation)**

Le pilotage de l'ESPE se fera sous la direction du directeur ou directrice de l'ESPE qui pourra travailler avec un directoire constitué des responsables des UF et d'éventuels chargés de mission. Il sera de la responsabilité de ce directoire de mettre en œuvre une démarche qualité qui veillera à ce que les conventions avec les partenaires soient bien suivies et prennent en compte des besoins en terme de formation, que les évaluations faites par les étudiants soient bien analysées et leur éventuelles demandes soient analysées au plus vite, que les recommandations du conseil d'orientation pédagogique et scientifiques soient prises en compte.

#### **4.4. Lien avec la recherche (en quoi l'ESPE est un prescripteur de la recherche et/ou un acteur de la production des connaissances, comment l'ESPE permet-elle à la recherche d'irriguer la réflexion sur la formation aux métiers de l'enseignement, de la formation et de l'éducation)**

L'ESPE\_LR sera au niveau du PRES, un pôle de site dans le domaine EEF (Enseignement, Éducation et Formation) traitant de la recherche, de la formation et du transfert dans ce domaine scientifique, à l'image des autres pôles de site existant en Languedoc Roussillon, Pôle Balard (Chimie), Pôle Rabelais (Biologie-Santé) et des autres structures telles qu'Agropolis International, la MSH,...

Notre Région possède un potentiel conséquent en recherche dans le domaine Enseignement, Éducation et Formation comprenant presque une centaine d'enseignants-chercheurs et chercheurs localisés dans différentes entités de recherche, laboratoires spécialisés (LIRDEF (Laboratoire Interdisciplinaire de recherche en didactique, éducation et formation- EA 3749-UM2-UM3, 39 EC ou C), ou équipes intégrées dans des unités comme l'IRCL (Institut de Recherche sur la Renaissance, l'âge classique et les lumières UMR 5186-UM3, CNRS, 15 EC et C), EPSYLON (Dynamique des capacités humaines et des conduites de la santé EA 4556-UM3,UM1,USE, 9 EC et C), EMMA (Études montpelliéraines du monde anglophone-EA 741-UM3, 4 EC et C), DIPRALANG (Laboratoire de Linguistique diachronique, de sociolinguistique et de didactique des langues-EA739-UM3, UM2, 5 EC), I3M (Institut de mathématique et modélisation de Montpellier UM2 5149 UM2-CNRS, 5 EC ou C), VECT (VECT-Mare Nostrum Voyages, Echanges Confrontations et Transformations, EA2983- 11EC ou C). Il faut bien savoir que ces groupes interagissent déjà avec des laboratoires des autres pôles scientifiques du site. Il est évidemment important de mentionner que l'IREM localisé à Montpellier est très actif et participe au développement des recherches, son mode d'organisation fait travailler ensemble des chercheurs disciplinaires avec des chercheurs en didactique et des acteurs de terrain, à l'instar des recherches menées dans l'actuel IUFM. Les différentes Unités de Formation pourront s'inspirer de ce mode d'interaction afin de favoriser les échanges entre chercheurs de la discipline et enseignants de la discipline que cela soit en primaire, secondaire ou supérieur.

La mission de l'ESPE sera de renforcer les échanges entre ces différents groupes, d'accroître la visibilité de ces recherches et de rendre encore plus naturels et efficaces les transferts de ces recherches en irriguant les formations dans le domaine de la formation et l'éducation que cela soit en formation initiale ou en formation continue. Ces groupes de recherches participent déjà à l'élaboration de formation continue des personnels (du primaire, secondaire et supérieur) : l'existence de l'ESPE permettra de faciliter les échanges entre les chercheurs dans ce domaine scientifique et les responsables de la formation continue des personnels.

Nous souhaitons que l'ESPE permette une meilleure visibilité de la recherche et envisageons une structuration qui se fera dans le temps :

- Lors de l'élaboration de ce dossier, nous avons identifié les acteurs de la recherche dans ce domaine présents dans les différentes universités.
- Nous comptons créer au sein de cette ESPE un pôle recherche qui cherchera à structurer la recherche dans ce domaine en région et favoriser les échanges entre les groupes de recherche qui ne collaborent pas actuellement. Ce pôle recherche sera évidemment force de proposition pour irriguer les formations initiales et continues proposées par l'ESPE des résultats de leurs travaux de recherche.
- Au cours du prochain plan quinquennal, nous envisageons de déposer une demande de création d'une Fédération de Recherche regroupant les forces dans ce domaine scientifique à l'image de la fédération existant en Chimie dans le Pole Balard. Les axes forts de la recherche d'une telle structure pourraient être d'articuler :

- la réflexion sur les contenus d'enseignement, aux interfaces avec les disciplines de référence et les didactiques disciplinaires ;
- la réflexion sur le travail de l'enseignant et l'interaction didactique en situation, prenant en compte les apports des sciences de l'apprendre ;
- la réflexion sur l'élaboration de dispositifs et d'instruments pour l'enseignement et la formation, en particulier le développement d'applications numériques.

La richesse de la recherche dans le domaine de la formation et l'éducation en Languedoc Roussillon constitue évidemment un atout majeur pour notre ESPE et nous avons l'ambition de faire en sorte que la visibilité de ces recherches tire profit de l'existence de l'ESPE\_LR.

## 5. Modèle économique

### 5.1. Principes retenus par les 5 universités de la région pour la construction du modèle économique du projet

La méthode adoptée a suivi le contenu de la note relative au modèle économique de la DGESIP. En particulier elle suit les règles suivantes :

1. Le budget n'est pas un budget au sens comptable du terme mais bien une présentation politique des contributions de chaque partenaire et des besoins du projet.
2. Le budget proposé est celui du fonctionnement en régime pérenne, i.e. quand la nouvelle formation sera en place dans les deux années du cycle de master. Il est donc fortement prévisionnel et ceci d'autant plus que nous ne pouvons pas estimer la conséquence de cette réforme sur la répartition des étudiants entre le M1 et le M2. D'autre part, nous ne sommes pas encore en mesure de connaître la répartition précise des enseignements entre les différents partenaires.
3. Le budget doit être pensé en coût complet, i.e. en intégrant autant que faire se peut l'ensemble des rubriques salaires, fonctionnement et investissement. Les politiques d'amortissement sont négligées.
4. La contribution de chaque partenaire doit être compatible avec ses moyens généraux et sa stratégie globale en matière d'offre de formation, i.e. les moyens consacrés aux missions de l'ESPE ne peuvent être également valorisés dans d'autres missions de l'établissement.
5. Les unités de compte n'ont pas une importance fondamentale mais doivent être décidées collectivement dans un souci de comparabilité. C'est notamment le cas de la masse salariale qui peut s'exprimer en ETP, en heures ou en coût complet salaire. Il ne sera pas procédé à une globalisation des moyens par établissement entre sa contribution salariale, fonctionnement et investissement.
6. Le budget sera adopté annuellement devant le conseil de l'école et sera présenté au conseil d'administration de chaque partenaire.

Les 5 universités de la région Languedoc-Roussillon proposent une méthode de calcul suivant ces règles. Evidemment, il n'est pas possible d'envisager une simulation précise de ces règles actuellement puisqu'elle nécessite de mettre en place des maquettes nouvelles faisant participer plusieurs établissements. Le conseil d'École aura la mission de faire valider des règles précises en terme d'estimation des apports des universités. Notre réflexion actuelle est la suivante :

- Heures enseignées
  - Le nombre d'heures reconnu dans le financement des formations correspond à des maquettes dont le volume horaire de présentiel (M1+M2) est compris entre 800h et 850h. Tout volume horaire supérieur à ce volume horaire ne sera pas reconnu dans le budget de l'ESPE.

- Les règles de dédoublement des cours magistraux sont fixées à 200, celui des TD à 35, des TP à 20 et du terrain à 10h
- Dans l'estimation du budget prévisionnel de l'année N est pris en compte le nombre d'étudiants de l'année N-1 (remontées SISE) et la maquette mise en œuvre de l'année N
- L'heure d'un enseignant-chercheur ou enseignant permanent est valorisée à hauteur de 235 euros, celles d'un vacataire à 52 euros.
- **Documentation**  
Le coût de la documentation comporte le fonctionnement ainsi que la masse salariale. Pour les étudiants fréquentant la BIU de Montpellier, le coût est estimé à 200 euros. Pour les autres sites, le calcul est réalisé en tenant compte de la part que représentent les étudiants MEEF. Pour les bibliothèques des sites de l'actuel IUFM ouverts à tous les étudiants, l'évaluation prend en compte les moyens humains et de fonctionnement des 5 sites.
- Les BIATSS assurant le suivi des formations (hors entretien locaux et gestions bibliothèque)  
Nous avons valorisé les ETP de la façon suivante : Catégorie A : 70000 euros, Catégorie B : 50000 euros et Catégorie C : 39000 euros.
- L'immobilier :  
Valorisation au m<sup>2</sup> : 60 euros intégrant la masse salariale  
Sont pris en compte toutes les surfaces concernées par ces formations (salle de cours, TD, TP, administration, couloir, autres installations utilisées par les étudiants pour leur formation...)
- Le fonctionnement et investissement hors entretien des locaux, documentation, hors investissement lourd

Les établissements ont estimé sur la base des maquettes qui seront mises en place dans le cadre de l'ESPE, en se basant sur des effectifs semblables à ceux de l'année 2012/2013 et l'utilisation de locaux et de moyens correspondant à ceux qui seront mis à disposition des différentes composantes d'enseignement à la rentrée 2013, les différents éléments du futur budget de l'ESPE demandés par le ministère : Fonctionnement et Investissement (hors documentation et entretien des locaux), Immobilier (dont masse salariale), Documentation (dont masse salariale), personnels BIATSS (hors documentation et entretien des locaux) , enseignement . Les chiffres ne correspondent qu'à une estimation très grossière des moyens que pourraient apporter les différents établissements. La répartition des enseignements entre les différents partenaires n'est pas encore réalisée. Le coût mentionné ci-dessous exprimé en euro est rapporté à l'étudiant.

	Fonctionnement Investissement	Immobilier	Documentation	Personnel sBiatss	Personnels Enseignants	cout étudiant
UM1 (formation STAPS)	344	596	200	1034	2389	4563
UM2  (CAPES Scientifiques)	700	780	200	1244	5000	7924
UM2  1 <sup>er</sup> degré, CAPET, CAPLP	680	1017	347	1314	3290	6648
UM2  Participation aux CAPES non scientifiques*	155	232	79	355	987	1808
UM3 (CAPES ALL SHS)	415	221	200	745	2122	3704
UPVD (1 <sup>er</sup> degré et CAPES)	685	523	294	867	2559	4928

\* ceci suppose sur l'estimation que 27% de l'activité de ces CAPES non scientifiques est réalisée par des personnels de l'actuel IUFM (UM2) ce qui correspond actuellement à leur contribution moyenne.

### Coût en euro rapporté à l'étudiant

NB : Pour l'UM2, nous avons distingué trois contributions : celles concernant les CAPES Scientifiques qui résultent de la collaboration entre personnels de l'IUFM et la Fac des Sciences, deux composantes de l'UM2, celles concernant le 1<sup>er</sup> degré et l'enseignement technologique et professionnel et enfin la participation de l'UM2 pour les CAPES non scientifiques dont le reste de la formation est réalisé dans les autres universités.

### Compléments suite à l'expertise du ministère :

*Etant donné que nous pensions que les données économiques demandées dans le dossier étaient liées au financement des formations de master, nous n'avons pas mentionné le coût des formations proposées au cycle L.*

*Cependant, puisque nous considérons que les compléments de formation en licence apportant des compétences métier, des compétences en langue et en outils numériques sont indispensables pour que l'étudiant puisse réussir son master, son concours et l'entrée dans le métier, nous proposerons un complément de formations aux étudiants du cycle L qui nécessitera des moyens supplémentaires. Nous sommes donc favorables à ce que ces moyens soient quantifiés et rentrent dans le budget projet de l'ESPE et reçoivent un financement supplémentaire de la part de l'Etat.*

*Pour ce qui concerne le fonctionnement au quotidien de l'ESPE, le PRES apportera pour le dernier trimestre de l'année 2013 les moyens permettant au directeur de faire fonctionner l'ESPE. Pour la suite, la commission*

"budget et moyens" proposera un budget de fonctionnement établi sur la base des besoins estimés et validés par le Conseil d'Ecole.

## 1.2-Apport du rectorat

### 1<sup>er</sup> DEGRE

- Le volume horaire, ainsi que le volume des décharges calculés sur la base des informations fournies par les directeurs académiques s'élève à : 3054 heures de formation rémunérées auxquelles s'ajoutent 4471 heures de décharge, soit un total de 7525 heures soit en équivalent temps plein au montant du 1<sup>er</sup> degré à 56 000 euros : 5, 64 ETP
- S'agissant du 1<sup>er</sup> degré, il n'y a pas de frais de fonctionnement ;

### 2<sup>o</sup> DEGRE :

- Nombre d'ETP B : 3, 35 ETP auquel s'ajoute l'ETP actuellement occupé par M. TOLEDANO ;
- Un « droit de tirage » sur le Plan académique de formation équivalent à 7768 heures valorisé au taux moyen de la vacation à 42 euros (article 4 alinéa 5 de la convention) pour un montant chiffré en euros de 326 000 euros ; ce montant équivaut, sur la base du coût moyen d'un certifié académique 2012 à 5, 18 ETP ;

Ce qui conduit à un total ETP B de 9, 53 ;

- Crédits de fonctionnement (article 6 de la Convention) pour un coût constaté 2012 de 42759 euros

### EAP

- Le montant du tutorat sur la base de 198 recrutements actuels, à 300 euros chaque tutorat est estimé à 59400 euros soit 1 ETP ;
- La question peut se poser de prendre en compte les tutorats actuels des étudiants M1 et M2.
- La rémunération des étudiants en stage 1<sup>er</sup> et second degré n'est pas chiffrée ; le montant constaté en 2012 est le suivant :

Pour le 1<sup>er</sup> degré : 183 800 euros ;

Pour le second degré : 123 600 euros.

**Complément du dossier suite à l'expertise répondant à la question : « Quels sont les apports de l'académie à l'ESPE en moyens d'enseignement pour la rentrée 2013 ? »**

**Formation et accompagnement des étudiants et fonctionnaires stagiaires se destinant aux métiers de l'enseignement et de l'éducation, moyens mobilisés à la rentrée 2013**

	1er degré						
	Effectifs en ETP / en heures*						
	<i>Professeur des écoles- maître formateur PEMF</i>	<i>Maître d'accueil temporaire MAT</i>	<i>Conseiller pédagogique CP</i>	<i>IEN</i>	<i>Mis à disposition MAD</i>	<i>Autres catégorie de formateurs</i>	<i>Echanges de services</i>
en formation initiale (en ESPE)	10,5 ETP	X			X	X	X
dans le cadre du tutorat	41 ETP	600 stg X 200€	?	?	X	X	X
en formation continue	12,5 ETP	X			X	X	X
<b>TOTAL</b>							

\* Si l'activité de formation n'est pas quantifiable en ETP, merci de l'exprimer en volume horaire et de le préciser dans la case correspondante du tableau.

2nd degré										
Effectifs en ETP / en heures *										
	Professeurs (y compris professeurs documentalistes et CPE) conseillers pédagogiques			Activité à responsabilité académique <b>ARA</b>	Activité à responsabilité établissement <b>ARE</b>	Formateurs en temps partagé (MEN/MESR)	Mis à disposition <b>MAD</b>	<b>IA-IPR</b>	Autres catégorie de formateurs	Echanges de services
	après étudiants en M1	après étudiants en M2	après d'un EAP							
en formation initiale (en ESPE)	600 h (1)	900 h (1)	X	X	X	14,5 ETP	1 ETP	450 h	70 h	2,35 ETP
dans le cadre du tutorat	600 SOPA X 100€	350 C2 X 400€	464 EAP X 300€	X	X	X	X	X	X	X
en formation continue	X	X	X	X	X	7 ETP	X	500 h	500 h	1 ETP
<b>TOTAL</b>										
* Si l'activité de formation n'est pas quantifiable en ETP, merci de l'exprimer en volume horaire et de le préciser dans la case										
(1) Calcul effectué pour 15 parcours de formation MASTER sans tenir compte des moyens mobilisés par l'IUFM										